

**2021**



# Rapport annuel

sur le prix et la qualité  
du service public d'élimination des déchets

Présenté par Monsieur Jérôme PEYRAT, Président,  
Lors du Comité Syndical du 07/06/2022

	Page
Le mot du Président	3
I Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets	5
I.1 La législation relative aux déchets	
I.2 Les conséquences de la loi	
I.3 La redevance incitative (RI)	
I.4 Mais, comment réduire nos ordures ? Qu'y a-t-il dans nos sacs noirs ?	
I.5 Sur le terrain, la mise en œuvre...	
II La valorisation des déchets des ménages	17
II.1 Organisation du SICTOM en 2021	
II.2 Quel traitement pour nos déchets ?	
II.3 La collecte sélective	
II.4 La collecte du verre	
II.5 La collecte des déchets verts	
II.6 Le compostage individuel	
II.7 La collecte des déchets spécifiques en déchèterie	
II.8 La collecte des déchets résiduels (OMR)	
III Le SPIC et les déchets industriels banals	27
III.1 Location-vente de matériel de pré collecte	
III.2 Collecte du verre	
III.3 Evacuation des déchets de chantier	
III.4 Filière de traitement des boues d'eaux de stations d'épuration (STEP)	
IV Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets	31
<u>A - LE BUDGET GENERAL</u>	32
IV.1 Financement du service public : le budget général	
<u>B - LE SPIC</u>	40
IV.2 Financement du service industriel et commercial : le budget du SPIC	
V Emploi et conditions de travail	49
V.1 Les conditions de travail	
V.2 Les effectifs	
V.3 L'absentéisme	
VI - La Communication et la relation aux usagers	53
VI.1 Comment favoriser les bons comportements	
VI.2 Nos actions de communication	
VII - Bilan et perspectives	57
VII.1 le bilan	
VII.2 Les perspectives	
Annexes : Histoire des déchets, histoire du SICTOM	61



## *Le mot du Président*

L'exercice 2021 aura bien évidemment été fortement marqué par la poursuite de la mise en œuvre des nouvelles modalités de la collecte des déchets sur notre territoire. Sur 58 communes, 48 sont désormais équipées des nouveaux matériels qui donnent satisfaction.

Ce nouveau mode de fonctionnement faisant appel à des matériels roulants nécessitant moins de ressources humaines, va, ainsi que nous l'avons régulièrement évoqué, induire une réorganisation de la collectivité. De nouvelles missions font progressivement leur apparition appelant à davantage de polyvalence et à une adaptabilité de nos personnels.

Le déploiement des conteneurs, l'acquisition de véhicules adaptés, se traduisent par des investissements importants que le syndicat parvient à gérer grâce à une rigueur budgétaire engagée depuis plusieurs années ainsi que par un recours à l'emprunt rendu possible par un endettement ramené à 0 au début de l'année 2021.

Le Périgord Noir se prépare également à accueillir, au 1er janvier 2023, la Redevance Incitative, qui va, de toute évidence, modifier nos habitudes, avec un objectif majeur, diminuer les quantités d'ordures nécessaires et augmenter fortement « le tri ».

Cela oblige tout un chacun à une grande vigilance pour davantage d'information et de communication. C'est à cette condition que nous parviendrons à déployer, dans de bonnes conditions, ce nouveau dispositif.

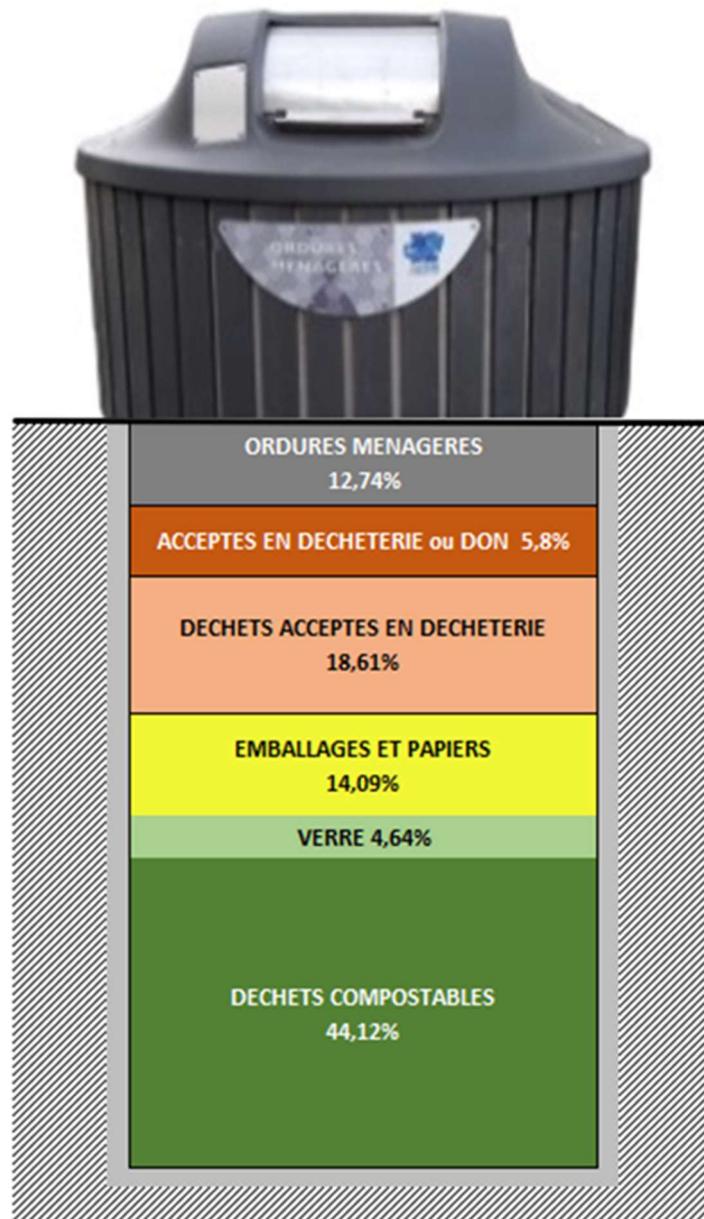
*Jérôme PEYRAT*

**AR Prefecture**

024-252402284-20220607-2070622-DE  
Reçu le 17/06/2022  
Publié le 17/06/2022

# I Le SICTOM,

## les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets



*En 2021, le SMD3 a analysé de près les déchets résiduels du Périgord Noir :  
Voici la nature du contenu de nos sacs noirs.*

**AR Prefecture**

024-252402284-20220607-2070622-DE

Reçu le 17/06/2022

Publié le 17/06/2022

# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

## I. 1 La législation relative aux déchets

La réglementation en matière de déchets est développée en annexe A2. Pour l'heure, nous retiendrons :

[La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015](#) se rapporte à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, à réduire la facture énergétique de notre pays et à faire émerger des activités nouvelles. Cette loi fixe des objectifs ambitieux en matière de valorisation des déchets, et notamment :

- **La réduction de la mise en décharge** : - 30% en 2020 et -50% en 2025 par rapport à 2010
- **Des objectifs de recyclage** : 55% en 2020 et 60% en 2025

## I. 2 Les conséquences de la loi

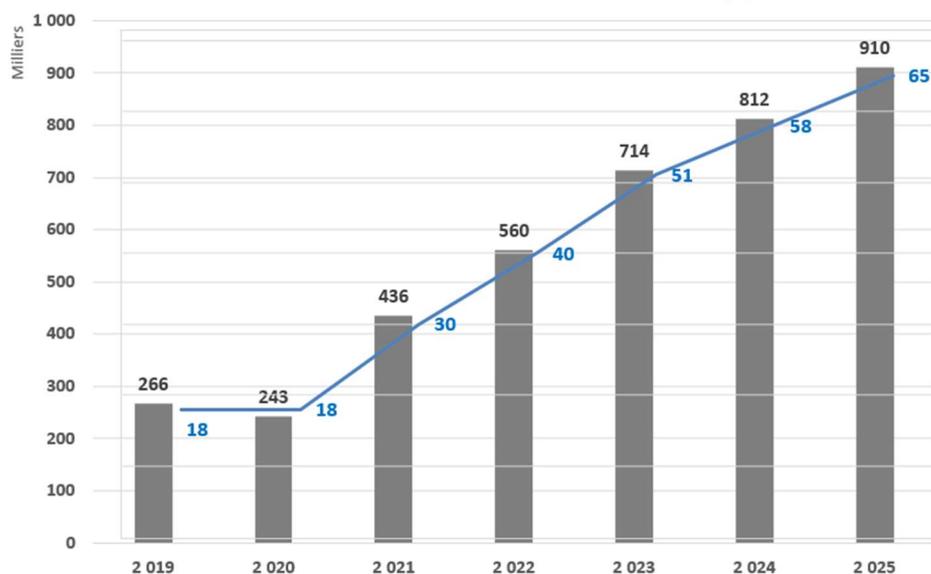
**A- la TGAP** : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes est une taxe gouvernementale en application de la loi de transition écologique. (cf. annexe A3)

Nous constatons que le couperet tombe de plus en plus fort. La TGAP que nous payons sur tous les déchets enfouis augmente fortement chaque année.

**SIMULATION** : calcul de la TGAP applicable sur les déchets enfouis (sacs noirs, déchets des déchèteries) sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISD-ND de Madaillan) :

Année	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Cout TGAP (€/T)	18,00	18,00	30,00	40,00	51,00	58,00	65,00
Déchets enfouis (T)	14 785,00	13 503,00	14 535,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
TGAP à payer (€/an)	266 130,00	243 054,00	436 050,00	560 000,00	714 000,00	812 000,00	910 000,00

TGAP à payer (milliers €/an) ; Cout annuel à la tonne (€)



**En continuant à enfouir autant de déchets, CHAQUE ANNEE, les frais liés à l'enfouissement seront majorés d'une taxe de près d'un million€ ! (valeur en 2025)**

# I- Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

Alors que dès 1975 le traitement des ordures a été organisé, le verre est collecté depuis plus de 45 ans, les journaux magazines depuis 30 ans, les emballages depuis 20 ans. Le SICTOM dispose d'un réseau de 6 déchèteries et a développé au fil des années de nombreuses filières afin de récupérer et retraiter un grand nombre de déchets.

Chaque année, 14 000 tonnes de déchets sont détournés de l'enfouissement.

**C'est un bon début, mais ce n'est malheureusement pas suffisant.**

## B- Afin de répondre aux attentes de la loi :

Il semble important que l'action de réduction des déchets résiduels (OMR ou sacs noirs) s'opère dès le premier niveau, c'est-à-dire celui de l'usager. Une nouvelle fois, nous retrouvons la notion de pollueur-payeur.

Ainsi en Dordogne, les élus du SMD3 ont fait le choix de **facturer le service de collecte et de traitement des déchets** :

- par le biais de la **redevance incitative (RI)** - qui correspond à une facturation de chaque foyer **proportionnellement aux quantités de sacs noirs (OMR) qu'il a déposés** -, (cf **Comment calculera-t-on la redevance incitative (RI) ?**)
- en remplacement de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** - calculée par application d'un **taux sur la base imposable des propriétés foncières**, et sans aucun rapport avec les quantités déposées-.

**A retenir : la TEOM sera prélevée sur l'impôt jusqu'en 2023.**

**2023 sera une année blanche : après comptage de ses apports de sacs noirs, chaque foyer sera informé du coût correspondant s'il avait été facturé à la RI.**

**A partir de 2024, la facturation RI sera la règle.**

# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

## I. 3 La redevance Incitative (RI)

- En 2024, comment comptabilisera-t-on les apports de sacs noirs ?



Des réunions d'information ont été organisées dès 2021 et dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022 à l'intention de chacun : pour les élus et les agents communaux, d'autres pour les professionnels ou encore pour le public. Dès la mi-mai 2022, tous les particuliers et les professionnels du territoire reçoivent des courriers et documentations d'information. Dès juillet 2022, les usagers seront invités à s'inscrire afin de commander le badge.

Lors de la distribution des badges, les instructions seront dispensées et les informations relatives au foyer, ou au redevable (entreprise, établissement public, association...) seront recensées. Elles permettront de définir les bases de la facturation RI, applicable à partir de 2024 sur notre secteur.

Le badge permettra d'ouvrir les tambours et de déposer les sacs noirs : **Chaque ouverture du tambour permet le dépôt d'1 sac de 50 litres ou de 2 sacs de 30 litres.**

Le badge délivré aux intéressés sera utilisable gratuitement durant l'année blanche (en 2023), préalable à la RI. Ainsi, chacun aura du temps pour s'habituer, recenser les problèmes, quantifier ses apports, **modifier ses habitudes pour mieux composter, mieux trier, mieux réutiliser, afin de réduire la quantité de sacs noirs.**

Fin 2023, un document informera chaque foyer du nombre de dépôts réalisés, et du coût du service de collecte et de traitement de ses déchets selon le tarif de la redevance incitative.

Ainsi, cette année-là, chacun pourra comparer ce qu'il a payé de TEOM dans ses impôts, et le coût réel du service pour son foyer s'il avait été soumis à la redevance incitative.

Pour mémoire,

En 2023, seule la TEOM sera à payer (pour la dernière année).  
A partir de 2024, et les années suivantes, seule la redevance incitative sera appliquée.

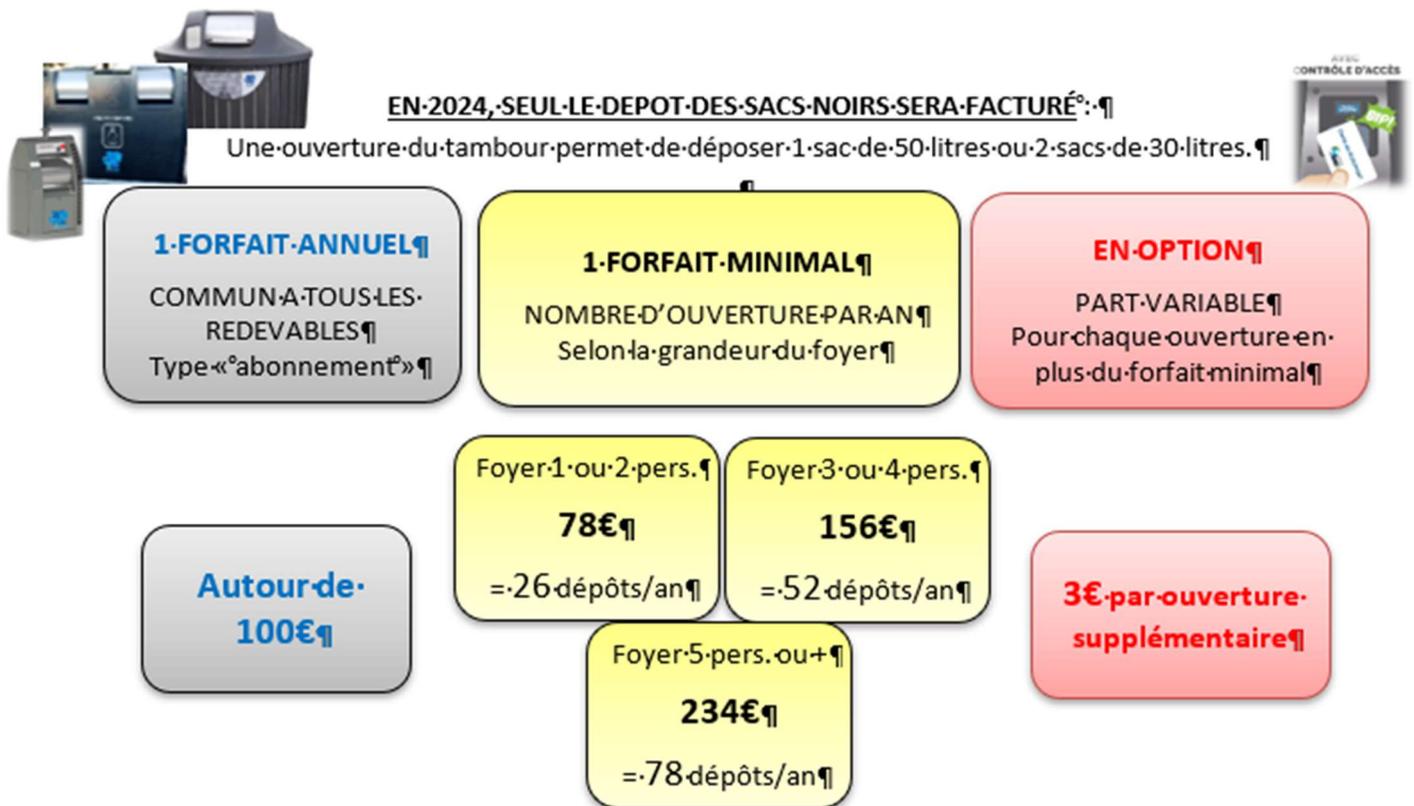
# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

## \* Comment calculera-t-on la redevance incitative (RI) ?

L'utilisateur badge pour ouvrir le tambour des ordures ménagères. Le nombre d'ouvertures est comptabilisé afin d'y appliquer les tarifs définis par le SMD3 pour l'ensemble du département. La facture se compose de deux forfaits appliqués à tous, et, pour les personnes qui dépasseraient le quota, d'une part variable :

- 1- Un **FORFAIT ANNUEL** identique pour tous les redevables,
- 2- A cela s'ajoute **automatiquement** un **FORFAIT MINIMAL**, permettant de déposer une quantité déterminée de sacs noirs, (quantité en rapport avec la taille du foyer),
- 3- En option, pour le foyer qui dépasse la quantité minimale annuelle de sacs noirs, une **PART VARIABLE** est appliquée, à raison de 3€/sac supplémentaire en plus des forfaits 1 et 2.

## Tendance des tarifs : (simulations)



# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

## I.4 Mais, comment réduire nos ordures ? Qu'y a-t-il dans nos sacs noirs ?

D'après une étude menée au printemps 2021 sur les sacs noirs de notre secteur, de nombreux emballages, papiers, verres et autres, y sont encore présents :

Déchets contenus dans le sac noir	%	%
Textiles sanitaires	10,65	12,7
vaisselle jetable	0,04	
Incombustibles	1,57	
Eléments fins	0,48	
composites Jouets ptt appareils	0,48	5,8
textiles	3,7	
PET, objets et autres	1,62	
Cartons	4	18,6
combustibles	11,62	
métaux	2,55	
Déchets dangereux	0,44	
Papiers	3,31	14,1
composites Tétra - autres EMB	3,18	
sacs et EMB plastiques	7,6	
Verre	4,64	4,64
mouchoirs papier	5,22	44,1
Alimentaires ou de jardin	38,9	

➤ **Les déchets résiduels (OMR ou sacs noirs) (12.7%)** : Mis dans le sac noir, ne pouvant pas être recyclés, valorisés ou réutilisés, ces déchets seront donc enfouis dans des installations de stockage (ISD-ND). En plus du coût de traitement, ils seront impactés par la TGAP

➤ **Les déchets acceptés en déchèterie ou à donner (5.8%)** : Appareils électriques, jouets, textiles, objets peuvent faire des heureux...

➤ **Les déchets acceptés en déchèterie (18.6%)** : Allons déposer en déchèterie les nombreux déchets afin que des filières les recyclent, les dépolluent et accordent une seconde vie aux matières. Les produits chimiques, les piles, les aiguilles (seringues), les bidons de combustibles, les médicaments non utilisés ont leur place dans des filières de collecte séparée soit par le biais des déchèteries soit par celui de professionnels.

➤ **Les déchets recyclables (EMR) (14.1%)** : Tous les papiers et tous les emballages (en plastique, en carton, en métal, en brique alimentaire) seront déposés en vrac dans la borne à opercule jaune, ou dans le bac jaune pour ceux qui ne sont pas encore équipés ;

➤ **Le verre (4.64%)**, recyclable à l'infini, ira dans la borne à verre.

➤ **Les déchets compostables (44.1%)** : restes alimentaires, végétaux de jardin, carton brun, essuie-tout et mouchoirs en papier rejoindront le composteur individuel, le composteur partagé ou le pavillon « gros producteur ».

### A LA Redevance Incitative (RI).

CHACUN PAIE POUR DEPOSER SON SAC NOIR,

Alors compostons, trions, recyclons, donnons, ... :

- \* Des composteurs individuels ou collectifs sont distribués à la demande.
- \* Les bornes accueillant tous les emballages et les papiers (EMR) ainsi que le verre restent en **libre accès**.
- \* Les 6 déchèteries sont ouvertes aux usagers.
- \* Des associations récupèrent pour donner une seconde vie aux objets.

# I- Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

## I. 5 Sur le terrain, la mise en œuvre...

A- Les réflexions et analyses des élus sur ce sujet se sont affinées au fil des dernières années. Des orientations ont été choisies, guidées par les choix suivants :

- L'apport volontaire en bac de regroupement de 0.75 m<sup>3</sup>, tel qu'il était connu jusqu'en 2020, n'est plus opérationnel. Notamment, il ne permet pas d'identifier les dépôts. L'installation de bornes de gros volume paraît plus adaptée pour appliquer la RI.
- En conséquence, entre 2018 et 2022, les 1500 emplacements de bacs (0.75 m<sup>3</sup>) sont remplacés par environ 350 emplacements répartis sur l'ensemble du territoire, équipés de bornes de 4 à 5 m<sup>3</sup>, enterrées, semi-enterrées ou aériennes. C'est :
  - \* En premier lieu, **maintenir la capacité volumétrique** sur chaque Commune tout en réduisant le nombre des emplacements,
  - \* **Rationaliser le zonage en points de proximité** afin d'homogénéiser la collecte des déchets, réduire le mitage en positionnant les nouvelles bornes sur des lieux de passage et sur des lieux d'habitat ou de fréquentation,
  - \* **Préserver l'image du territoire et des sites remarquables** dans notre région touristique, mais aussi, **réduire les nuisances** (sonores, olfactives, visuelles, ou de salubrité (les rongeurs)),
  - \* **Améliorer les méthodes de travail** et réduire les troubles musculosquelettiques, générateurs d'arrêts de travail,
  - \* **Contenir les coûts de fonctionnement** : nous pouvons espérer, chaque année, une réduction kilométrique de nos équipements roulants, une contrainte des charges de personnel (Réaffectation des éboueurs sur de nouvelles tâches et non remplacement des départs à la retraite), limitation du coût de la TGAP proportionnelle à une réduction des déchets résiduels (OMR).
- Le matériel permettant de déposer les déchets résiduels (OMR), les emballages et les papiers en mélange (EMR) ainsi que le verre est disposé au même endroit, et en accès libre 24/24. Le geste de tri est donc facilité -d'autant que *ces déchets recyclables (EMR et verre) ne seront pas comptabilisés dans le calcul du cout à payer à la RI-*.
- Les sacs jaunes distribués chaque année dans les foyers sont remplacés par des sacs réutilisables. Dorénavant, les emballages et les papiers sont déversés en vrac dans les bornes EMR.
- In fine, le nombre de sacs noirs déposés dans les OMR sera comptabilisé et l'usager redevable identifié au moyen d'un badge. Utilisable à partir de 2023, un lecteur disposé sur les bornes OMR sera compatible avec le logiciel de facturation du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3). 2023 sera une année blanche d'apprentissage et d'adaptation. A partir de 2024, la redevance incitative sera appliquée et une facture établie sur la base des quantités d'ordures ménagères du foyer.
- Chaque habitant conserve évidemment un accès, sécurisé et gardienné, dans nos 6 déchèteries pour y déposer les plus gros objets, les produits polluants ou nécessitant un traitement particulier.

# I- Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

## B- Matériel retenu par la Commission des Marchés en Juin et Juillet 2018 :

Ces changements s'opèrent en accord avec les élus locaux, sur l'ensemble du territoire du SICTOM, secteur après secteur, jusqu'en 2022. Ils s'accompagnent d'une refonte des tournées de collecte (circuits et fréquences). Le mitage des anciens bacs disparaît progressivement au profit d'un déploiement des nouvelles bornes, défini afin d'harmoniser et de rationaliser l'espace, en lien avec les zones habitées ou fréquentées et les zones de passage.

Les nouveaux emplacements sont équipés avec :

- Des bornes OMR de 5 m<sup>3</sup>, tambour (maxi 60 litres) et seront dotés d'un lecteur de badge pour l'identification de l'utilisateur,
- Des bornes EMR de 5 m<sup>3</sup>, trappe rectangulaire pour les emballages et les papiers,
- Des bornes à verre de 4 m<sup>3</sup>, et opercules ronds.

Les bornes enterrées :



OMR



EMR



VERRE

Les bornes semi-enterrées :



OMR



EMR



VERRE

Les bornes aériennes :



OMR



EMR



VERRE

# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

L'installation des bornes : Le SICTOM fournit l'ensemble du matériel. En ce qui concerne les travaux de VRD nécessaires à la mise en place des bornes enterrées ou semi-enterrées, la charge financière est répartie par moitié entre le SICTOM et la Commune concernée, en suivant le cahier des charges du marché public passé en 2018. L'aménagement de proximité reste à la charge de la Commune.



## LE MATERIEL INSTALLE AU 31/12/2021 :

Après accord de chacune des communes concernées, signature des conventions de groupement de commande (VRD), et obtention des autorisations nécessaires, 202 emplacements ont été réalisés sur 39 communes + une partie de Sarlat. Le matériel installé peut se décliner comme suit :

DU 01/07/2018 AU 31/12/2021	BORNES ENTERREES			BORNES SEMI-ENTERREES			BORNES AERIENNES			Particip. SICTOM
Type de bornes	OMR	EMR	Verre	OMR	EMR	Verre	OMR	EMR	Verre	50% VRD
Nombre de bornes	69	82	53	199	222	146	48	54	28	771
prix unitaire moyen (€)	5 710	5 480	5 531	3 942	3 363	3 500	1 700	1 530	1 270	
cout HT (€)	393 990	449 360	293 143	784 458	746 586	511 000	81 600	82 620	35 560	387 434
cout TTC (€)	472 788	539 232	351 772	941 350	895 903	613 200	97 920	99 144	42 672	464 921

Ce qui se résume ainsi :

REALISE AU 31/12/2021	TOTAL PAR FLUX			Particip. SICTOM	TOTAL		
Type de bornes	OMR	EMR	Verre	50% VRD	BORNES	50% VRD	COUT TOTAL
Nombre de bornes	316	358	227	771	901	771	901
cout HT (€)	1 260 048	1 278 566	839 703	387 434	3 378 317	387 434	3 765 751
cout TTC (€)	1 512 058	1 534 279	1 007 644	464 921	4 053 980	464 921	4 518 901

# I- Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

## ETENDUE DES INVESTISSEMENTS A REALISER :

Après définition du projet avec les 18 communes restantes + une partie de Sarlat, engagements pris ou à prendre. Cette phase concerne :

A REALISER AU 31/12/2021	BORNES ENTERREES			BORNES SEMI-ENTERREES			BORNES AERIENNES			Particip. SICTOM
Type de bornes	OMR	EMR	Verre	OMR	EMR	Verre	OMR	EMR	Verre	50% VRD
Nombre de bornes	61	67	43	127	152	92	19	28	13	542
prix unitaire moyen (€)	5 710	5 480	5 531	3 942	3 363	3 500	1 700	1 530	1 270	
cout HT (€)	348 310	367 160	237 833	500 634	511 176	322 000	32 300	42 840	16 510	259 073
cout TTC (€)	417 972	440 592	285 400	600 761	613 411	386 400	38 760	51 408	19 812	310 887

Ce qui se résume ainsi :

A REALISER AU 31/12/2021	TOTAL PAR FLUX			Particip. SICTOM	TOTAL		
Type de bornes	OMR	EMR	Verre	50% VRD	BORNES	50% VRD	COUT TOTAL
Nombre de bornes	207	247	148	542	602	542	602
cout HT (€)	881 244	921 176	576 343	259 073	2 378 763	259 073	2 637 836
cout TTC (€)	1 057 493	1 105 411	691 612	310 887	2 854 516	310 887	3 165 403

## D- Les débuts de la collecte des nouvelles bornes en Avril 2019 : constats

Depuis Avril 2019, le SICTOM assure la collecte de ces nouveaux points, au fil des installations.

Pour les OMR et les EMR, les bornes de 5 m<sup>3</sup> sont collectées à l'aide de 5 bennes à ordures ménagères équipées d'une grue et d'une pince kinshofer. Le verre est collecté à l'aide d'un châssis poids lourds équipé d'une grue, d'un simple crochet et d'un caisson de 30 m<sup>3</sup>.

En règle générale, les dépôts sauvages sont peu nombreux autour des conteneurs. Ceux-ci sont rapidement enlevés par les services municipaux ou le SICTOM.

La qualité du tri dans les conteneurs Emballages/Papiers est satisfaisante. Le fait de mettre en vrac dans la borne n'est pas un handicap ni à la qualité, ni à la quantité. Nous retrouvons encore des objets qui ne sont pas des emballages (fleurs en plastique, planche, textiles, jouets...) ou des « papiers » (essuie-tout et mouchoirs souillés).

Le SICTOM a également constaté qu'avec ces nouveaux équipements et bien que la quantité de points de collecte par commune a diminué, le nombre de passages en ordures ménagères n'a pas été augmenté. Bien au contraire, les fréquences de collecte des ordures ont été réduites alors que celles du tri se sont accrues. Une des explications se trouve dans les consignes de tri (tous les emballages vides avec tous les papiers propres dans les EMR).

### Exemple d'emplacements créés

Au Brugal, à VEZAC

AVANT :



APRES :



A l'église de CENAC

AVANT



APRES :



A CENAC

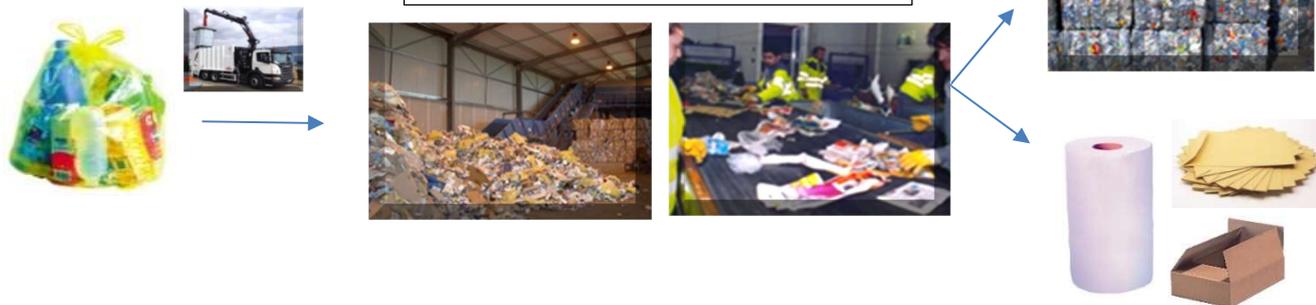


APRES

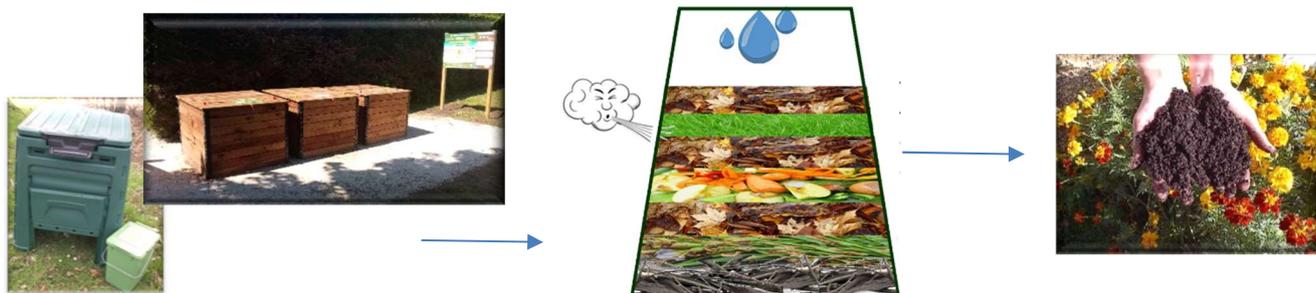
# La valorisation

## des déchets des ménages

Le tri des emballages et des papiers



Le compostage



La collecte des déchets en déchèterie



Le démantèlement



# II - La valorisation des déchets des ménages

## II. 1 Organisation du SICTOM en 2021

### Le matériel :

- \* Des caissons
- \* 10 bennes à ordures
- \* 5 Benne à Ordures + Grue
- \* 6 châssis poids lourds
- \* 1 remorque
- \* 1 tracteur routier
- \* 1 semi-remorque FMA
- \* 1 chargeuse
- \* 4 fourgons
- \* 8 VL

BUDGET GENERAL	Nb	litres GO	kms
PORTEURS	4	71 532	132 510
BOM grue	5	50 827	76 692
BOM	10	120 884	200 049
VL COM	2	1 710	10 037
VL	5	9 163	124 148
TOTAL		254 116	543 436

BUDGET SPIC	Nb	litres GO	kms
TRACTEUR ROUTIER	1	12 407	24 613
VL	1	1 040	16 936
PORTEURS	2	32 038	62 893
Autre (heures d'utilisation)	3	1 787	
TOTAL		47 272	104 442

### Les équipes :

- 11 éboueurs
- 10 aux porteurs PL
- 19 Chauffeurs poids lourds
- 6 à l'entretien & démantèlement
- 9 gardiens de déchèterie
- 1 agent au compostage
- 3 à l'atelier mécanique
- 12 administratifs

### Un centre d'exploitation :

- \* Dépôt des véhicules
- \* Dépôt temporaire des Caissons de 15 à 30 m<sup>3</sup>
- \* Ateliers mécaniques
- \* Aire de démantèlement
- \* Bureaux
- \* Salle de réunion
- \* Salle d'embauche

### Le personnel :

- \* 57 emplois permanents dont 2 à temps partiel
- \* Des remplaçants
- \* Des saisonniers

Soit un effectif de  
71 agents au  
31/12/2021

### 6 déchèteries :

- \* Cénac
- \* Carlux
- \* Les Eyzies
- \* Montignac
- \* Sarlat
- \* St Crépin et Carluçet

### Une aire de compostage des boues de STEP :( SPIC)

- Réception des coproduits (broyats de bois, végétaux...) et des boues de stations d'épuration
- \* zones de traitement en andins
  - \* 1 zone de stockage du compost fini

### Les installations :

- \* un quai d'accueil du public
- \* local pour déchets dangereux
- \* des caissons de 15 à 30 m<sup>3</sup>
- \* des bornes et des caisses pour différents dépôts

Sites gardiennés

Arrêtés  
Préfectoraux des  
24/12/04 et 13/11/2009

### Process en 3 phases :

- \* hygiénisation,
- \* fermentation
- \* maturation
- +
- Identification des lots et analyses qualité

# II - La valorisation des déchets des ménages

## II. 2 Quel traitement pour nos déchets ?

Type de déchet		Mode de collecte	Destination post-collecte	Type de traitement par déchet
Déchets des ménages	Ordures Ménagères	Bacs ou bornes de collecte	SMD3 via Installation de stockage : ISD-ND de Madaillan (24)	Ordures Ménagères : Enfouies
	Emballages et Papiers		SMD3 via Centre de valorisation de Marcillac St Quentin (24)	Tous les emballages et Tous les Papiers : Triés, Recyclés
	Verre	Bornes de collecte	SMD3 via usine	Verre : Recyclé à l'infini
	Textiles		Relais Gironde et « La Tresse »	Textiles, fibres textiles : Revente ou Recyclés
	Déchets spécifiques des ménages	Dépôt volontaire en déchèterie	SIRMET	Métaux, Batteries : fondus et recyclés
			CITEO	cartons : Recyclés
			Eco-mobilier	DEA (sommiers, matelas, mobiliers) : Recyclés
			Ecosystem	PILES : Recyclés
				Néons/ ampoules BC : Recyclés
			REVIPLAST	Plastiques durs : recyclés
			Coop CUMA	Huile alimentaire : utilisée pour la méthanisation
			SEVIA	Huile de vidange : recyclée
			COLLECT' CARTOUCHE	Cartouches d'encre : Recyclées
			MP Incendie	Extincteurs : recyclés
			SMD3 via entreprises de recyclage ou de retraitement	DEEE (écrans, claviers...) : recyclés
DASTRI (seringues) : recyclés				
DDS (peintures vernis ...) : recyclés				
PSE (polystyrène) : recyclés				
Encombrants : enfouis - incinérés				
Déchets verts : compostés				
Bois : recyclé				
Amiante liée : stockée de manière appropriée				
Gravats : Installation de stockage ISDI à Marcillac - recyclés				
Boues de STEP	Bennes étanches	Unité de compostage du SICTOM à la Borne 120	Boues de STEP : compostées	

ISD-ND à Madaillan : Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (SUEZ Environnement)

ISDI à Marcillac St Quentin : Installations de Stockage des Déchets Inertes (SMD3)

Centre de valorisation de Marcillac St Quentin : Centre de tri (SMD3)

DEA : Déchets d'Équipement et d'ameublement (sommiers, matelas, mobiliers)

PSE : Polystyrène expansé

DASTRI : seringues

DEEE : déchets électriques et électroniques (écrans, claviers unités centrales)

DDS : déchets Diffus Spécifiques (restes de solvants, peintures, produits phytosanitaires)

# II - La valorisation des déchets des ménages

## II.3 La collecte sélective

Les changements majeurs :

- En 2019, évolution des consignes, désormais « tous les emballages et tous les papiers » se mettent dans le tri,
- Mise en place des nouvelles bornes, et début de leur collecte en Avril 2019 à l'aide d'une benne à ordures ménagères équipée d'une grue
- Dans les nouvelles bornes, les emballages et les papiers se déposent en vrac. Plus de sac jaune !

- 3 906 Tonnes collectées
- 98 Kg/Hb/an



Distance parcourue  
BOM grue : 34 511 Kms  
BOM : 90 022 Kms



EMBALLAGES  
et PAPIERS  
VALORISÉS

- 2 436 Tonnes
- 59 Kg/Hb/an

REFUS DE TRI

- 1 470 Tonnes
- 37 Kg/Hb/an
- 38,5% non valorisables

Incineration au  
SYTTOM de St  
Panthaléon L (19)

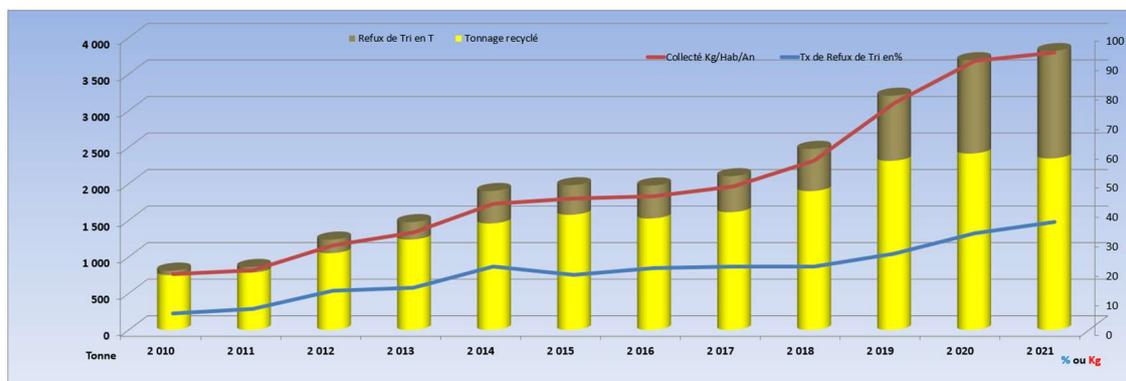
# II - La valorisation des déchets des ménages

La différenciation des matières au centre de tri :



DECHETS DU CENTRE DE TRI	2020	2021	Kg/Hb/an
PLASTIQUES PET PEHD	421,32	371,87	9,37
BRIQUES ALIMENTAIRES TETRA	53,09	39,62	1,00
CARTONS GDM EMR	1 264,03	1 373,99	34,62
PAPIERS JRM	464,01	440,45	11,10
POCHES FILMS PEBD	48,53	49,46	1,25
ACIER	145,04	142,68	3,59
ALU	18,14	18,27	0,46
<b>SOUS TOTAL VALORISABLE</b>	<b>2 414,16</b>	<b>2 436,34</b>	<b>61,38</b>
REFUS NON VALORISABLES	1 277,62	1 469,89	37,03
<b>TOTAL EN CENTRE DE TRI</b>	<b>3 691,78</b>	<b>3 906,23</b>	<b>98,41</b>

Evolution de la collecte sélective (intégration des papiers avec les emballages dès avril 2019)



## II - La valorisation des déchets des ménages

### II. 4 La collecte du verre



2677.76 Tonnes  
collectées et retraitées  
Soit 67.5 Kg/Hb/an



SMD3



Usine de  
retraitement

Distance parcourue :  
22 435.20 Kms

### II. 5 La collecte des déchets verts



3 551 T



de déchets verts  
Soit 89 Kg/Hb/an

Distance parcourue :  
11 256.80 Kms

Broyés puis  
utilisés pour composter  
les boues de stations  
d'épuration (STEP)

#### Provenance des déchets verts :

3 008.07 T des déchèteries

344.68 T par l'activité du SPIC

199.00T de biodéchets

### II. 6 Le compostage individuel

Le SICTOM du Périgord Noir continue de promouvoir le compostage des déchets biodégradables. Ce mode de procédé permet aux volontaires de traiter eux-mêmes leurs végétaux, épluchures, restes de repas, et de réduire ainsi la quantité des sacs noirs enfouis.



**667 composteurs individuels distribués**  
auprès des usagers et des producteurs de  
bio-déchets (restaurants scolaires,  
jardin collectif)  
d'une capacité de 300l ou de 600l



**Depuis 2005, 1ère année de campagne, 9359 composteurs ont été distribués par le SICTOM.**

# II - La valorisation des déchets des ménages

## II. 7 La collecte des déchets spécifiques en déchèterie

### A- Généralités

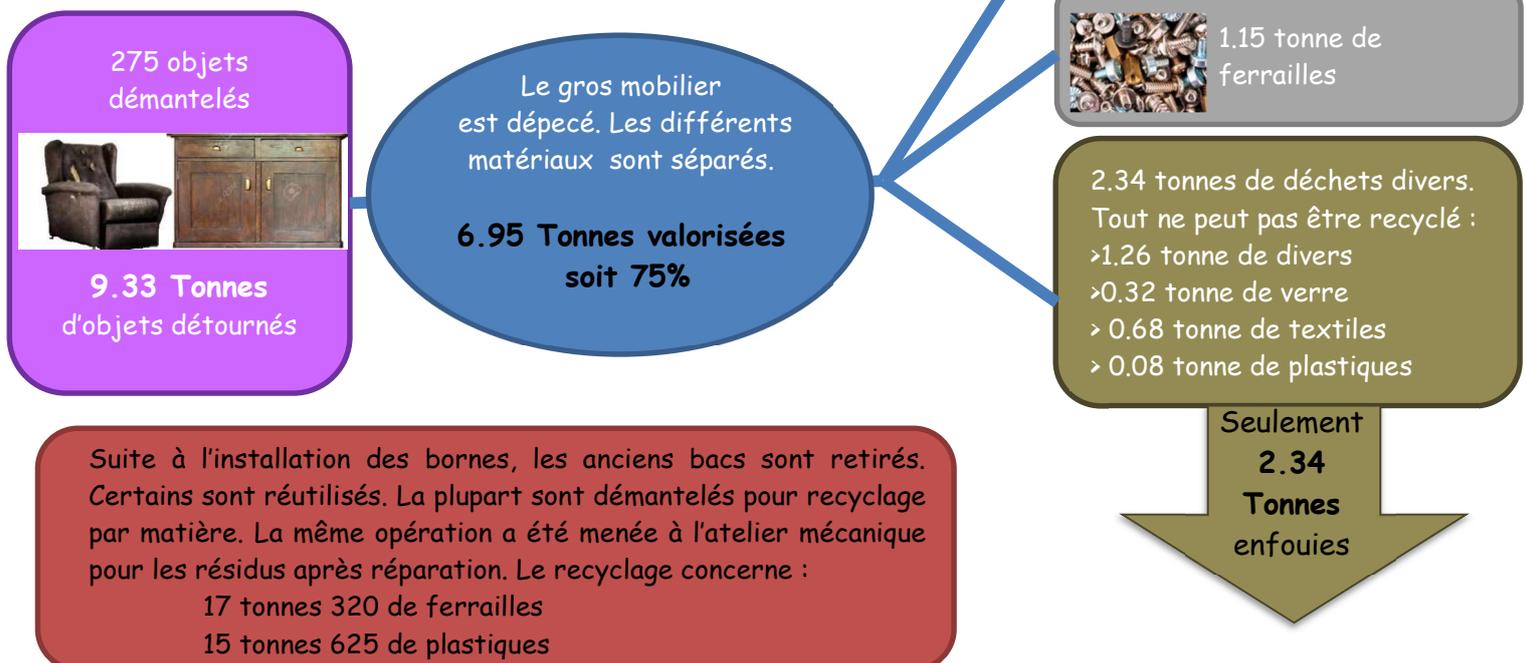
Le SICTOM dispose d'un réseau de 6 déchèteries (Carlux, Cénac, Les Eyzies, Montignac, Sarlat, St Crépin) qui accueillent tout ce qui ne peut pas ou ne doit pas être collecté de façon « classique » par les bennes à ordures (produits dangereux, encombrants, gravats, électroménagers ...).

Les dépôts en déchèteries sont réalisés, aussi bien, par des particuliers que par des professionnels.

Au fil des années de nombreuses filières ont été mises en place :



Une section de démantèlement opère à CENAC dans un local spécifique.



# II - La valorisation des déchets des ménages

## B- Fréquentation des déchèteries

SITES	Jours ouvrés	Nb filières collectées	Visites 2021	Visites 2020
Carlux	5 j pour 21h	20	12 228	8 409
Cénac	5 j pour 36h	22	22 488	17 910
Les Eyzies	5 j pour 35h	20	11 274	8 855
Montignac	5 j pour 36h	21	21 266	16 372
St Crépin	5 j pour 20h30	20	9 007	5 487
Sarlat	6 j pour 48h	22	52 542	48 490
<b>Au total</b>			<b>128 805</b>	<b>105 523</b>

Les dépôts en déchèteries génèrent des rotations de camions pour échanger ou vider les caissons. Certains sont transférés à la borne 120, au SICTOM ou au SMD3. L'impact est de 82 698 Kms.

## C- Déchets ménagers assimilés

DECHETS DE DECHETERIES (T)		2020	2021	Kg/Hb 2021
Polluants & dangereux	Amiante	4,82	7,58	0,19
Divers électrique	Appareils électriques DEEE	488,30	556,36	14,02
Bois traités	Bois traités	1 182,22	1 431,50	36,07
Papiers cartons	Carton	348,86	471,24	11,87
Polluants & dangereux	Cartouches d'imprimantes	0,32	0,29	0,01
Polluants & dangereux	DASRI (déchets médicaux infectieux)	0,17	0,15	0,00
Polluants & dangereux	Extincteurs	0,85	1,47	0,04
Ferraille	Ferraille	481,30	521,92	13,15
Polluants & dangereux	Huile alimentaire	4,26	12,00	0,30
Polluants & dangereux	Huile de vidange	14,67	24,75	0,62
Inertes/gravats	Inertes / gravats	1 555,18	2 848,49	71,76
Mobilier DEA	Mobilier DEA	656,55	876,21	22,08
Divers électrique	Néons/lampes	2,12	1,58	0,04
Divers électrique	Piles	4,55	4,10	0,10
Divers plastiques	Plastiques durs	42,95	34,10	0,86
Divers plastiques	Plastiques souples	11,47	5,30	0,13
Divers plastiques	Polystyrène PSE	11,87	13,59	0,34
Polluants & dangereux	Produits dangereux DDS	102,13	141,75	3,57
Textiles	Textiles	79,85	84,06	2,12
Tout venant	Tout venant	2 546,00	3 017,12	76,01
Végétaux DEV	Végétaux DEV + Bois classe A	2 739,48	3 136,07	79,01
Verre	Verre		59,00	1,49
<b>TOTAL EN DECHETERIE</b>		<b>10 277,93</b>	<b>13 248,63</b>	<b>333,79</b>
AUTRES DECHETS COLLECTES		2020	2021	Kg/Hb 2021
Verre	Verre	2 394,02	2 677,76	67,46
FFOM	FFOM	204,54	198,90	5,01
OMR	OMR	10 957,62	11 517,90	290,18
DPS	DPS	3 523,64	3 817,02	96,17
Papiers cartons	Papier	20,92		0,00
<b>AUTRES TYPES DE COLLECTE</b>		<b>17 100,74</b>	<b>18 211,58</b>	<b>458,82</b>



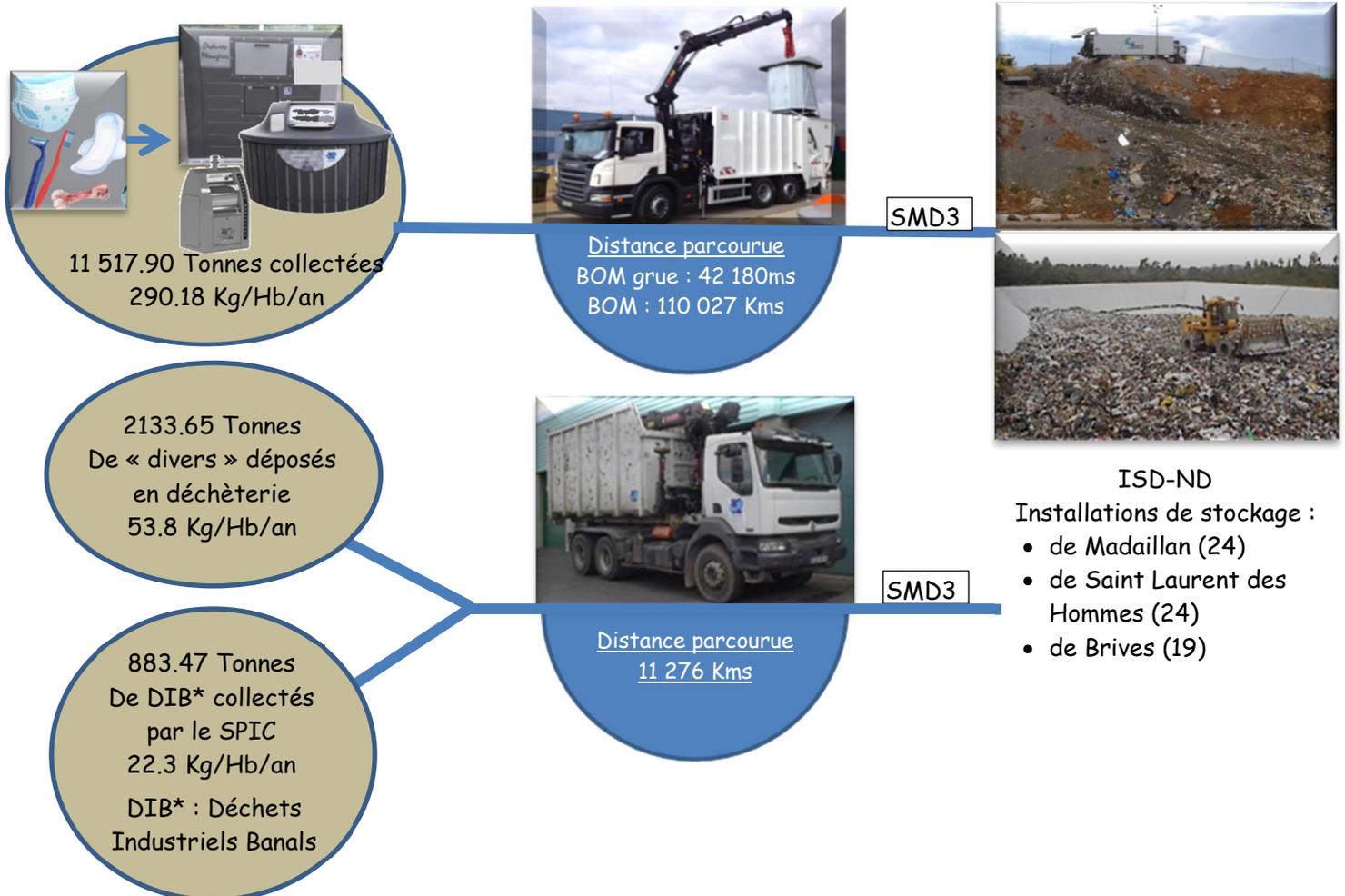
- Polluants & dangereux
- Divers électrique
- Divers plastiques
- Mobilier DEA
- Textiles
- Verre
- Ferraille
- Papiers cartons
- Végétaux DEV + FFOM
- Bois traités
- Inertes/gravats
- Tout venant
- OMR
- DPS

# II- La valorisation des déchets des ménages

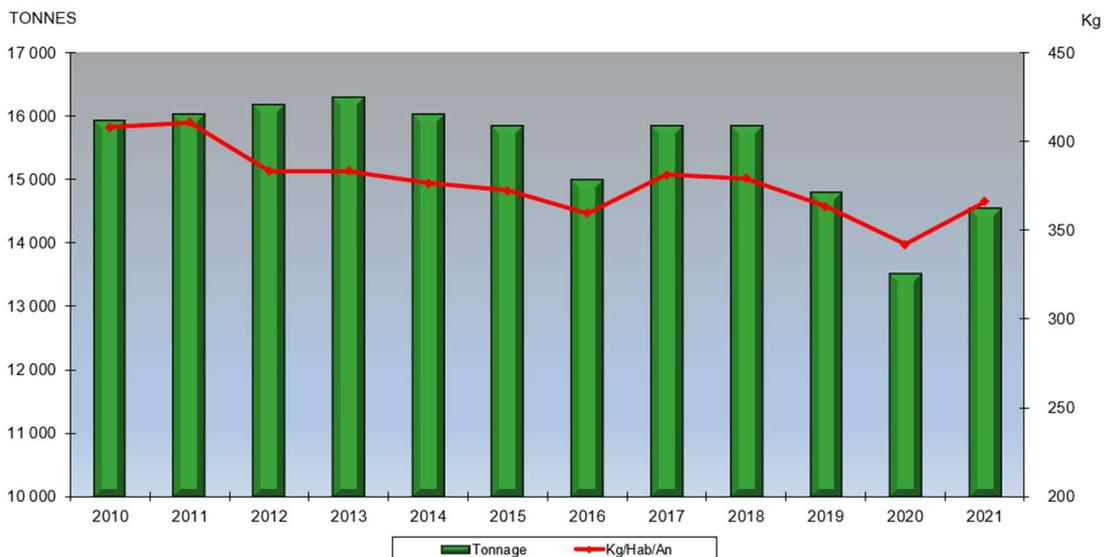
## II. 8 La collecte des déchets résiduels (OMR)

### A- Quantitatifs

Nous parlons des ordures, aujourd'hui, nous préférons dire que le sac noir renferme les déchets résiduels : c'est-à-dire **la part infime de résidus pour lesquels il n'y a pas (ou pas encore) de valorisation possible.**



### B- Evolution de la collecte des déchets résiduels :



# II - La valorisation des déchets des ménages

En résumé :

	population	Ordures ménagères	kg/hab	Emballages recyclables	kg/hab	Verre	kg/hab	Papier	kg/hab	Déchèteries	kg/hab	Total	Ratio Kg/Hab
		en tonne		en tonne		en tonne		en tonne		en tonne		en tonne	
2009	38829	15 150,00	390,17	749,66	19,31	1 943,72	50,06	824,64	21,24	14 396,13	370,76	33 064,15	851,53
2010	39007	15 153,76	388,49	812,87	20,84	1 896,14	48,61	850,52	21,80	12 863,75	329,78	31 577,04	809,52
2011	39296	15 052,39	383,05	862,50	21,95	1 992,00	50,69	940,00	23,92	11 458,76	291,60	30 305,65	771,21
2012	42162	15 090,80	357,92	1 237,26	29,35	2 045,04	48,50	849,67	20,15	7 442,92	176,53	26 665,69	632,46
2013	42472	14 076,00	331,42	1 476,00	34,75	2 092,00	49,26	861,00	20,27	8 954,00	210,82	27 459,00	646,52
2014	42529	13 499,26	317,41	1 901,86	44,72	2 083,10	48,98	916,18	21,54	10 057,55	236,49	28 457,95	669,14
2015	42514	13 389,87	314,95	1 980,98	46,60	2 156,54	50,73	898,96	21,15	10 380,00	244,15	28 806,35	677,57
2016	41699	13 026,34	312,39	1 976,66	47,40	2 196,92	52,69	753,60	18,07	10 624,27	254,78	28 577,79	685,34
2017	41552	13 551,08	326,12	2 104,78	50,65	2 243,00	53,98	807,20	19,43	10 375,22	249,69	29 081,28	699,88
2018	41755	13 238,44	317,05	2 478,40	59,36	2 323,14	55,64	836,40	20,03	9 601,66	229,95	28 478,04	682,03
2019	40671	12 338,16	303,37	3 206,12	78,83	2 408,34	59,22	298,54	7,34	10 264,38	252,38	28 515,54	701,13
2020	39494	10 957,62	277,45	3 523,64	89,22	2 394,02	60,62	20,92	0,53	10 277,93	251,62	26 833,83	679,44
2021	39692	11 517,90	290,18	3 817,02	96,17	2 736,76	68,95	-	-	13 189,63	332,30	31 261,31	787,60
Evolution en % entre 2010 et 2020	-	23,99	-25,30	369,57	361,47	44,33	41,84	-100,00	-100,00	2,53	0,76	-1,00	-2,71

	population	Ordures ménagères	kg/hab	Déchets enfouis de déchèteries	kg/hab	Total	Ratio Kg/Hab
		en tonne		en tonne		en tonne	
2009	38829	15 150,00	390,17	796,82	20,52	15 946,82	410,69
2010	39007	15 153,76	388,49	760,30	19,49	15 914,06	407,98
2011	39296	15 052,39	383,05	963,18	24,51	16 015,57	407,56
2012	42162	15 090,80	357,92	1 076,40	25,53	16 167,20	383,45
2013	42472	14 076,00	331,42	2 204,00	51,89	16 280,00	383,31
2014	42529	13 499,26	317,41	2 516,86	59,18	16 016,12	376,59
2015	42514	13 389,87	314,95	2 440,26	57,40	15 830,13	372,35
2016	41699	13 026,34	312,39	1 964,36	47,11	14 990,70	359,50
2017	41552	13 551,08	326,12	2 285,66	55,01	15 836,74	381,13
2018	41755	13 238,44	317,05	2 125,28	50,90	15 363,72	367,95
2019	40671	12 338,16	303,37	2 447,48	60,18	14 785,64	363,54
2020	39494	10 957,62	277,45	2 546,00	67,00	13 603,62	344,45
2021	39692	11 517,90	290,18	2 739,48	69,02	14 257,38	359,20
Evolution en % entre 2010 et 2020	-	23,99	-25,30	260,32	254,10	-10,41	-11,96

Taux de Détournement (%)

2009	51,77
2010	49,60
2011	47,15
2012	39,37
2013	40,71
2014	43,72
2015	45,05
2016	47,54
2017	45,54
2018	46,05
2019	48,15
2020	49,30
2021	54,39



## Le SPIC

### et les déchets industriels banals



**AR Prefecture**

024-252402284-20220607-2070622-DE  
Reçu le 17/06/2022  
Publié le 17/06/2022

# III – Le SPIC et les déchets industriels banals

Le SPIC « Périgord Noir Environnement » développe l'ensemble de ses activités industrielles et commerciales auprès des entreprises, des campings, des établissements publics, etc... dans le domaine des déchets industriels banals.

## III. 1 Location-vente de matériel de pré collecte

Le SPIC loue ou vend du matériel de pré-collecte des déchets, adapté à la demande du client (contenance, couleur...), des sacs plastiques ou encore, loue à l'hôpital de Sarlat un compacteur de déchets.

## III. 2 Collecte du verre

Le SPIC a également en charge la collecte de caissettes pour les bouteilles en verre auprès des restaurateurs et bars du centre historique de Sarlat, afin d'en favoriser le recyclage.

## III. 3 Evacuation des déchets de chantier

Pour l'évacuation des déchets de chantier, le SPIC propose la location de benne allant de

15m<sup>3</sup> à 30m<sup>3</sup>, le transport, la mise en œuvre de ces bennes sur les différents chantiers et enfin la récupération des déchets et leur retraitement par des filières appropriées.

En 2021 le SPIC a ainsi traité les déchets suivants :

Activité du SPIC	
Elément	Qtés (t)
Cartons	590
Bois	125
Plastiques	30
Déchets verts	344
Gravats	191
Déchets divers	1100
Ferrailles	21

2401

## III. 4 Filière de traitement des boues d'eaux de stations d'épuration (STEP)

Les boues issues du traitement des eaux de stations d'épuration sont transportées jusqu'à la plateforme de compostage de Marcillac St Quentin.

Les boues sont ensuite mélangées aux divers déchets végétaux qui se trouvent ainsi valorisés.

Il s'agit essentiellement :

- de coproduits (copeaux de bois, plaquettes) récupérés auprès de professionnels du bois ou en déchèteries
- de broyat de déchets verts issus de la plateforme de déchets verts du SMD3
- de broyat de palettes
- de refus de criblage, c'est-à-dire les morceaux de compost trop grossiers pour être distribués

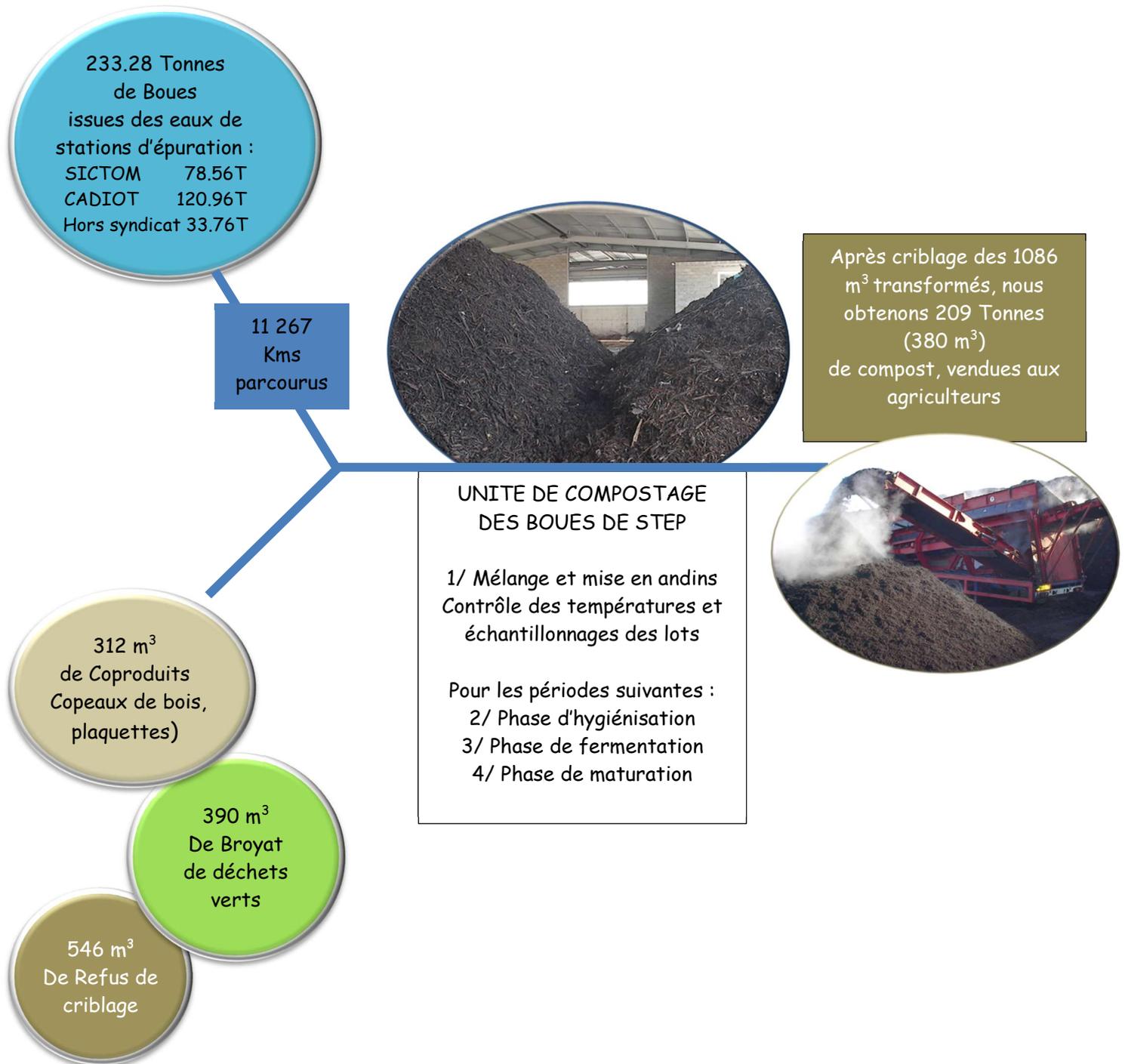
La transformation en compost se fait selon le process suivant :

- Le mélange obtenu est traité selon 3 phases (hygiénisation, fermentation et maturation).
- Le maintien à température est réalisé à l'aide d'un système d'insufflation.
- Le processus est suivi quotidiennement afin d'éviter toute non-conformité.
- En 6 mois, les déchets originels sont alors transformés et valorisés en un compost répondant aux normes françaises et européennes.

Le compost est, au final, livré sur les terres agricoles des propriétaires volontaires selon un plan d'épandage établi au préalable par la chambre d'Agriculture.

La part restante est, quant à elle, mise à disposition des collectivités adhérentes demandeuses.

# III – Le SPIC et les déchets industriels banals



## IV

# Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

A - LE BUDGET GENERAL

B - LE SPIC



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## A - LE BUDGET GENERAL

### IV. 1 Financement du service public : le budget général

Le SICTOM du Périgord Noir gère en régie directe, sur un budget non assujéti à la tva, la collecte de l'ensemble des déchets ménagers ainsi que les 6 déchèteries.

#### a - la TEOM et la redevance spéciale

Le financement du service se fait principalement de deux façons :

La première est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux est voté par chaque Communauté de communes. Ces dernières en collectent le produit auprès de leurs administrés. Elles reversent ensuite la somme au SICTOM sous forme de participations :

Communautés de communes	Montant TEOM
Vallée de l'homme	1 269 842,00 €
Pays de Fénelon	1 317 326,00 €
Domme-Villefranche du Pgd	991 939,00 €
Vallée de la Dordogne et F.B.	112 587,00 €
Sarlat-Périgord Noir	3 414 412,00 €
TOTAL TEOM 2021	7 106 106,0€

Ci dessous, l'évolution du taux, des bases et du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis 2008.

La redevance spéciale a été mise en œuvre en janvier 2002, conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999 et suite à la délibération du 12 mai 2001.

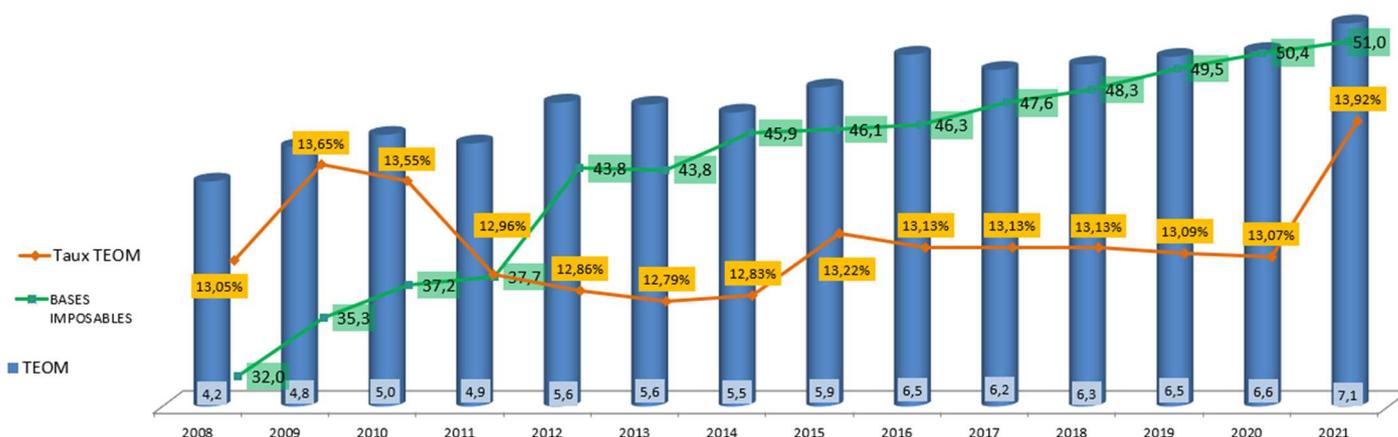
Son objectif est de compenser le coût réel de collecte et de traitement des déchets générés par l'activité des professionnels.

La seconde principale source de financement du SICTOM est la redevance spéciale.

Celle-ci est appliquée aux professionnels générant des quantités importantes de déchets. Ce sont essentiellement des restaurateurs, des supers et hypermarchés, des pôles touristiques (campings), et des établissements publics (établissements scolaires, maisons de retraites, gendarmeries.).

La redevance spéciale représente pour 2021 une recette de 423 677.22€.

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
(en millions d'euros)



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV.2b - Les recettes liées aux prestations et traitement des déchets : LES TARIFS

Les prestations et le traitement des déchets sont facturés comme suit en 2021 :

**COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET BIO-DECHETS** : Traitement 288.00€/T,  
transport 21.30€/Km

**COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS "PROPRES ET SECS"** : Traitement 131.00€/T,  
transport 21.30€/Km

### **COLLECTE DES AIRES DE REPOS :**

Collecte des corbeilles 304.00 €/T, Prestation 28.00 €/Heure, Détour effectué pour la collecte.....21.30 €/Km

### **LOCATION DE SALLE**

SALLE DE REUNION : Location à la demi-journée 80,00 €, pour la journée 150,00 € ;

SALLE « la Périgourdine » : Location à la journée 50.00 €

### **VENTE DE MATERIEL DE PRE-COLLECTE**

Bacs, Sacs, ...Au prix d'achat TTC, Sac cabas de pré-collecte pour les emballages 2,00 €/u, Bac d'occasion vendu en l'état 20.00€/u (avec roues, barre de préhension ventrale, en fonction des stocks disponibles)

Composteurs 320 litres : le premier gratuit - Les suivants 10,00 €/u -

Composteurs 640 litres 20.00€/u

### **DEPOTS EN DECHETERIES**

Apports divers des professionnels : selon le tarif départemental établi par le SMD3

### **DROITS D'ACCES DANS LES DECHETERIES :**

Communes adhérentes : Administrés Artisans - Commerçants - Agriculteurs gratuit,

Communes non adhérentes : (payé par l'usager) 11,00 €/ entrée (Sauf communes ayant contracté une convention avec le SICTOM)

### **UTILISATION DU MATERIEL D'UN BUDGET DU SICTOM PAR UN AUTRE DE SES**

**BUDGETS** (montants nets (avec TVA) hors conducteur)

Camion seul (1 benne de 15 m<sup>3</sup>) 1.79 €/Km,

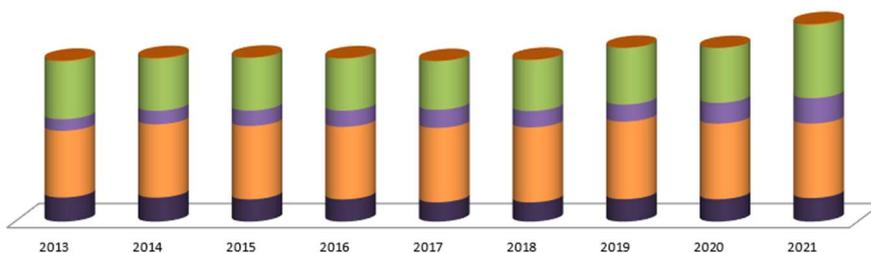
camion attelé d'une remorque (2 bennes de 15 m<sup>3</sup>) 2.59 €/Km

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV.2c - Evolution des charges et des produits depuis 2013

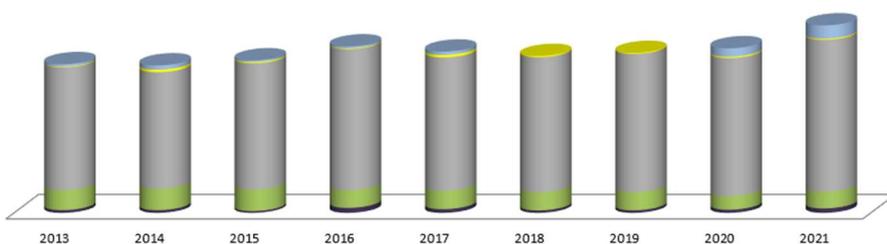
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 022 Dépenses imprévues
- 66 - 67 Intérêts d'emprunts, ch. except., cessions
- 65 Gestion courante (SMD3+Ind élus+subv+particip décheterie)
- 042 Transfert entre sections (Amortissements)
- 012 Charges de personnel
- 011 Charges à caractère général



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 002 Excédent reporté
- 75-76-77-042 Pdts financiers except, QP subv
- 73 - 74 Dotations subventions TEOM
- 70 Produit des services
- 013 Remboursement de salaires



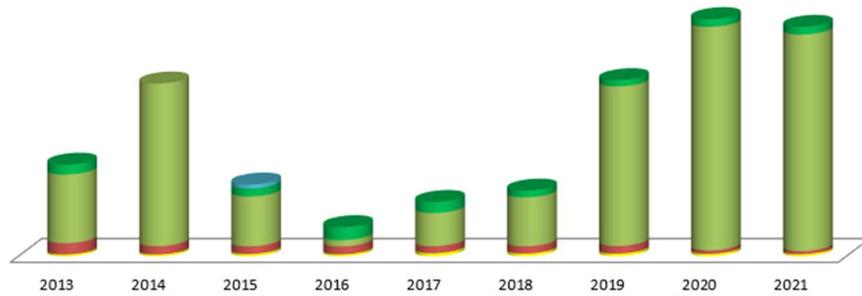
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011 Charges à caractère général	1 012 972	1 009 808	935 687	934 789	811 085	808 126	942 965	941 031	989 476
012 Charges de personnel	2 796 821	3 071 223	3 075 529	3 040 557	3 118 557	3 142 269	3 253 388	3 167 975	3 122 969
042 Transfert entre sections (Amortissements)	485 743	566 499	645 873	678 067	761 082	688 579	713 726	870 055	1 065 149
65 Gestion courante (SMD3+Ind élus+subv+particip décheterie)	2 431 075	2 188 483	2 208 465	2 182 825	2 040 611	2 137 196	2 373 336	2 304 386	3 075 846
66 - 67 Intérêts d'emprunts, ch. except., cessions	30 018	33 125	19 167	23 588	13 519	19 774	12 538	3 796	40 859
022 Dépenses imprévues									
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONT</b>	<b>6 756 629</b>	<b>6 869 138</b>	<b>6 884 722</b>	<b>6 859 826</b>	<b>6 744 854</b>	<b>6 795 944</b>	<b>7 295 953</b>	<b>7 287 243</b>	<b>8 294 299</b>

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
013 Remboursement de salaires	132 616	131 697	86 731	239 391	178 674	119 547	123 216	152 098	214 085
70 Produit des services	964 027	1 038 823	1 039 246	855 058	885 497	874 759	873 984	660 205	806 742
73 - 74 Dotations subventions TEOM	5 919 161	5 606 681	6 083 421	6 798 847	6 425 332	6 505 703	6 664 374	6 648 225	7 316 625
75-76-77-042 Pdts financiers except, QP subv	31 164	120 034	54 927	35 569	119 585	53 725	39 484	60 789	52 301
002 Excédent reporté	112 705	203 044	80 000	86 639	155 678			405 106	639 179
<b>TOTAL RECETTES FONCTION<sup>T</sup></b>	<b>7 159 673</b>	<b>7 100 280</b>	<b>7 344 325</b>	<b>8 015 504</b>	<b>7 764 766</b>	<b>7 553 734</b>	<b>7 701 059</b>	<b>7 926 423</b>	<b>9 028 933</b>

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Résultat reporté / dépenses imprévues (2021)
- 20-21-23 Immobilisations
- Opérations d'équipement
- 16 Remboursement d'emprunts
- 13-19 QP Subventions, + values



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 16 emprunts
- 13 Subventions
- 28-19 Amortissements, + value
- 10 Dotations (FCTVA)
- 001 Excédents reportés
- 1068 Capitalisation du résultat FCTT n-1



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13-19 QP Subventions, + values	22 261	22 264	27 663	23 727	36 929	32 237	32 237	29 231	26 263
16 Remboursement d'emprunts	135 045	99 988	92 018	95 137	85 005	88 379	91 889	41 185	35 833
Opérations d'équipement	817 775	1 936 406	593 057	74 242	393 934	582 295	1 900 321	2 663 098	2 579 986
20-21-23 Immobilisations	117 100		98 120	154 755	131 600	80 470	74 283	92 507	91 633
Résultat reporté / dépenses imprévues (2021)			44 715						

**TOTAL DEPENSES INVEST. 1 092 181 2 058 658 855 574 347 861 647 468 783 381 2 098 731 2 826 021 2 733 715**

1068 Capitalisation du résultat FCTT n-1	850 000	200 000	151 142	372 963	1 000 000	1 019 912	757 790		
001 Excédents reportés	523 357	830 797		86 811	824 246	2 039 127	2 969 237	2 433 236	584 177
10 Dotations (FCTVA)	63 879	122 227	136 340	229 110	101 266		85 114	106 907	322 944
28-19 Amortissements, + value	485 743	566 499	645 873	678 067	761 083	693 579	718 067	870 055	1 082 505
13 Subventions		225 000	9 030	135 155					3 646 000
16 emprunts									

**TOTAL RECETTES INVEST. 1 922 979 1 944 523 942 385 1 502 106 2 686 595 3 752 618 4 531 967 3 410 198 5 639 690**

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

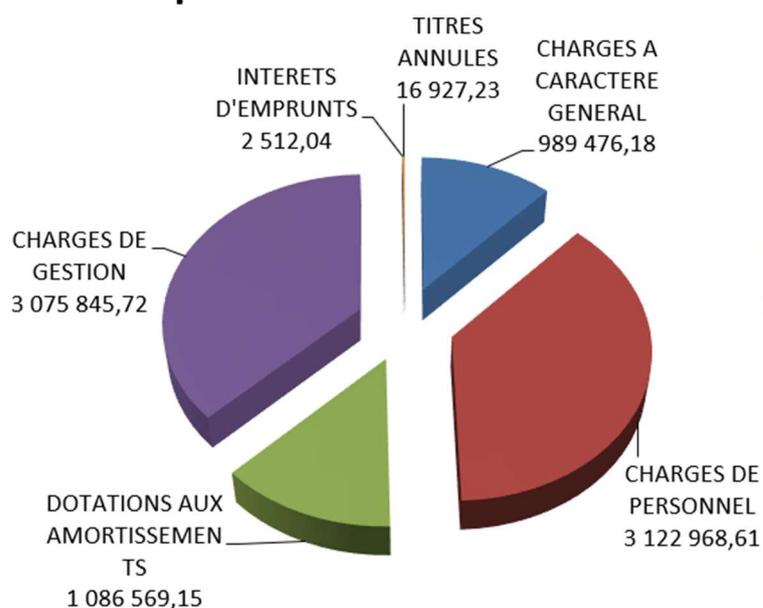
## IV.2d - Les résultats de fonctionnement du budget général en 2021

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 294 298,93
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>989 476,18</b>
	charges courantes	174 787,89
	Carburant	386 536,58
	sacs	7 836,00
	Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages	202 801,04
	Prestations de services	148 405,86
	maintenance	31 979,73
	Assurances	37 129,08
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 122 968,61</b>
	titulaires	1 705 947,79
	contractuels	412 181,51
	contrats AVENIR	
	charges patronales	841 823,77
	assurances	163 015,54
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	
<b>042</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 086 569,15</b>
<b>65</b>	<b>CHARGES DE GESTION</b>	<b>3 075 845,72</b>
	Elus	22 773,20
	Créances annulées	3 383,00
	SMD3 traitement des déchets	3 029 146,64
	Subventions	20 542,88
<b>66</b>	<b>INTERETS D'EMPRUNTS</b>	<b>2 512,04</b>
<b>67</b>	<b>TITRES ANNULES</b>	<b>16 927,23</b>

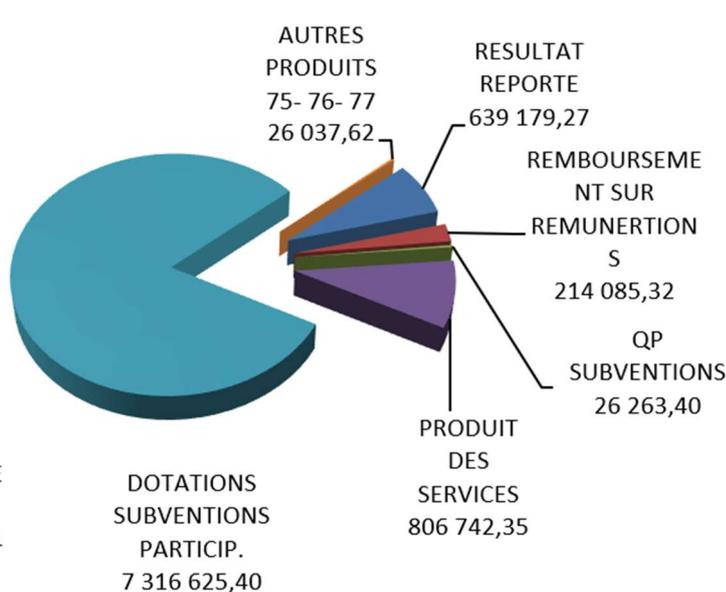
Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 028 933,36
<b>002</b>	<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>639 179,27</b>
<b>013</b>	<b>REMBOURSEMENT SUR REMUNERTIONS</b>	<b>214 085,32</b>
<b>042</b>	<b>QP SUBVENTIONS</b>	<b>26 263,40</b>
<b>70</b>	<b>PRODUIT DES SERVICES</b>	<b>806 742,35</b>
	Ventes de matériaux	149 031,82
	Redevance spéciale	408 069,22
	Collecte des aires de repos	26 375,11
	Apports déchèteries et composteurs	3 385,52
	remboursement charges SPIC	219 880,68
<b>74</b>	<b>DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIP.</b>	<b>7 316 625,40</b>
	Emploi Avenir	
	Participation frais structure SPIC	36 000,00
	TEOM reversée par les CC	7 106 106,00
	Aides à la collecte	174 519,40
<b>77</b>	<b>AUTRES PRODUITS 75- 76- 77</b>	<b>26 037,62</b>
	75 Autres produits	1,37
	76 valeurs mobilières	2,31
	77 autres produits exceptionnels	
	77 mandats annulés	4 613,94
	77 cessions	21 420,00

Résultat de fonctionnement 734 634,43

### Dépenses de fonctionnement :



### Recettes de fonctionnement :



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

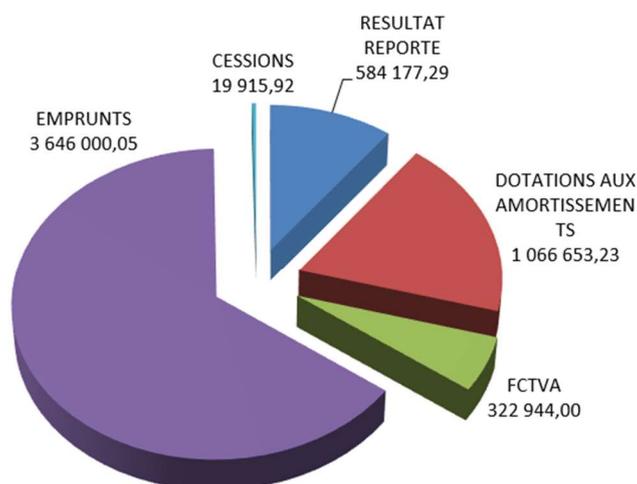
## IV.2e - Les résultats d'investissement du budget général en 2021

	Consummé	Reporté	total
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 733 715,42</b>	<b>1 859 482,72</b>	<b>4 593 198,14</b>
020 DEPENSES IMPREVUES			0,00
040 QP SUBVENTIONS	26 263,40		26 263,40
16 CAPITAL D'EMPRUNTS	35 832,74		35 832,74
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
logiciel de facturation, site internet			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 633,29	22 141,39	113 774,68
2182 grosses réparations véhicules			0,00
2182 Véhicules divers	37 054,06	8 066,91	45 120,97
21578 matériel	51 351,29	14 074,48	65 425,77
2183-2184 informatique	3 227,94		3 227,94
<b>OPERATIONS</b>	<b>2 579 985,99</b>	<b>1 837 341,33</b>	<b>4 417 327,32</b>
Op 13 CAISSONS		29 664,00	29 664,00
Op 19 Nouvelle collecte : 2 BOM avec grue	682 080,00		682 080,00
Op 19 Nouvel équipement de collecte : bornes	1 715 816,31	1 265 962,67	2 981 778,98
Op 19 Nouvel équipement de collecte : VRD	110 982,48	440 040,86	551 023,34
Op 21 TRAVAUX CENTRE EXPLOITAT.	71 107,20	101 673,80	172 781,00
Op 23 TRAVAUX DECHETERIES			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 671 619,28</b>	<b>1 859 482,72</b>	<b>4 531 102,00</b>

	Encaissé
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 639 690,49</b>
001 RESULTAT REPORTE	584 177,29
024 CESSION BOM	19 915,92
040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 066 653,23
16 EMPRUNTS EN EUROS	3 646 000,05
10 DOTATIONS	322 944,00
FCTVA	322 944,00
EXCEDENT FONCTT CAPITALISE	

Résultat d'investissement 2 905 975,07

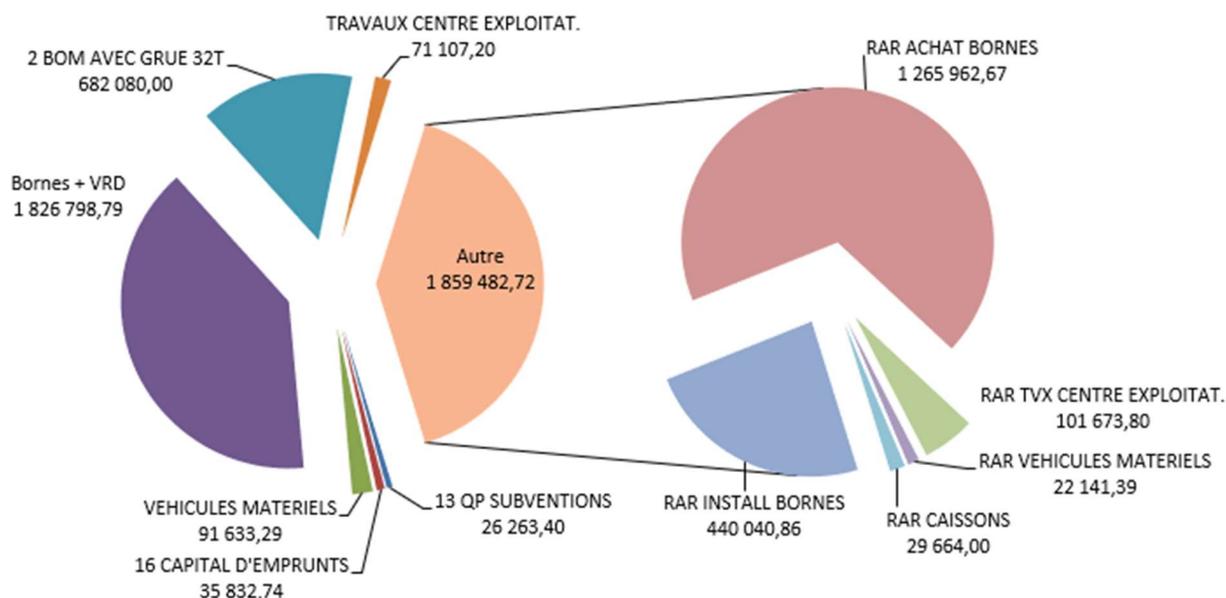
### Recettes d'investissement



### Dépenses d'investissement

&

### Restes à réaliser



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

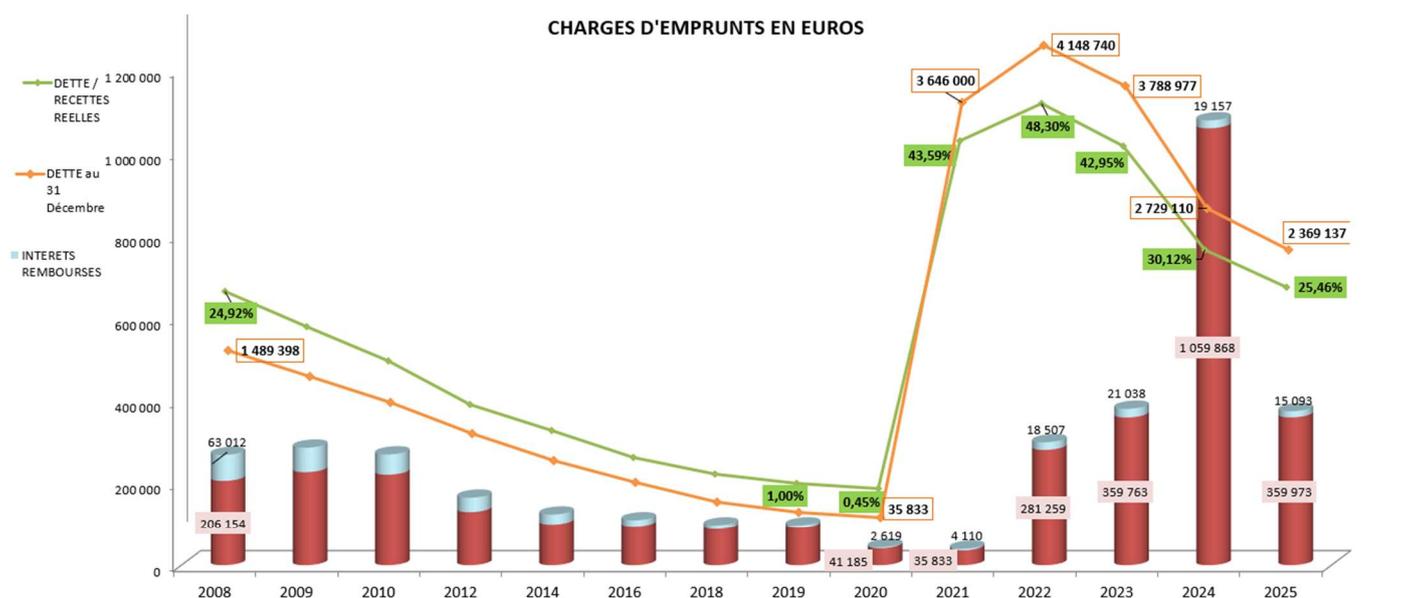
## IV.2f - L'endettement

Sans réalisation de nouvel emprunt entre 2008 et 2020, la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2021 était particulièrement saine.

Afin de financer les différents investissements, le SICTOM a réalisé en 2021 plusieurs emprunts :

&lt;

Émission	Date de signature	Nom du prêteur	Montant emprunté	Date de début	Durée (mois)	Date de rachat	Type de Taux	Index	Taux d'intérêt	Fréquence	Méthode d'amortissement
02/07/2021	15/07/2021	SA LA BANQUE POSTALE	246 000,00 €	02/08/2021	240	01/09/2021	Fixe		0,92000 %	annuelle	Echéance constante
02/07/2021	06/08/2021	SA Caisse d'Épargne	700 000,00 €	23/08/2021	36	23/08/2021	Fixe		0,30000 %	annuelle	Emprunt in fine
02/07/2021	15/07/2021	SA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	784 000,00 €	16/03/2022	120	16/03/2022	Fixe		0,53000 %	annuelle	Amortissement constant
02/07/2021	06/08/2021	SA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	2 700 000,00 €	01/11/2021	120	31/12/2021	Complexe	EURIBOR	0,51000 %	annuelle	Amortissement constant



CHARGES D'EMPRUNTS	2008	2009	2010	2012	2014	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAPITAL REMBOURSE	206 154	227 310	221 259	130 437	99 988	95 137	88 379	91 889	41 185	35 833	281 259	359 763	1 059 868	359 973
INTERETS REMBOURSES	63 012	59 289	49 066	35 186	24 666	15 451	9 780	6 270	2 619	4 110	18 507	21 038	19 157	15 093
<b>DETTE au 31 Décembre</b>	<b>1 489 398</b>	<b>1 262 088</b>	<b>1 040 829</b>	<b>764 478</b>	<b>529 446</b>	<b>342 291</b>	<b>168 907</b>	<b>77 018</b>	<b>35 833</b>	<b>3 646 000</b>	<b>4 148 740</b>	<b>3 788 977</b>	<b>2 729 110</b>	<b>2 369 137</b>
RECETTES REELLES FCTT	5 976 061	6 135 924	6 391 972	7 066 376	6 874 971	7 905 138	7 521 498	7 668 822	7 897 191	8 363 490	8 589 304	8 821 215	9 059 388	9 303 992
<b>DETTE / RECETTES REELLES</b>	<b>24,92%</b>	<b>20,57%</b>	<b>16,28%</b>	<b>10,82%</b>	<b>7,70%</b>	<b>4,33%</b>	<b>2,25%</b>	<b>1,00%</b>	<b>0,45%</b>	<b>43,59%</b>	<b>48,30%</b>	<b>42,95%</b>	<b>30,12%</b>	<b>25,46%</b>
AUTRES DONNEES	2008	2009	2010	2012	2014	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PRÊTS (R)	107 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 646 000	784 000	0	0	0
PRÊTS REALISES (R)	107 000									3 646 000	784 000			
PRÊTS SIMULES (R)														
PRÊTS SIMULE (R)														
PRÊTS SIMULE (R)														
LIGNE TRESORERIE (LT) TIRÉE	400 000													
LT REMBOURSEE	300 000	100 000												
INTERETS sur LT	13 995	1 216												

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

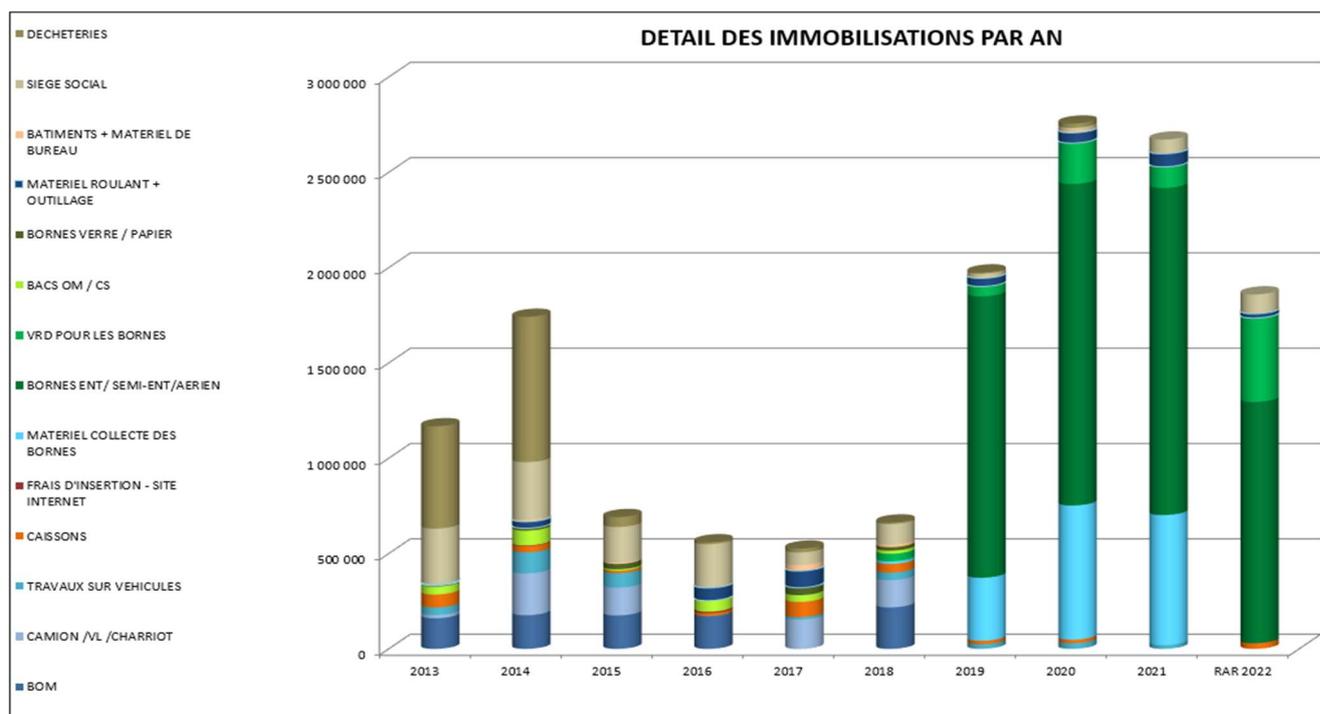
## IV.2g - Les dépenses d'investissement

En 2021, les investissements peuvent se résumer ainsi :

- Installation des bornes enterrées, semi-enterrées et aériennes + VRD sur toutes les communes adhérentes
- Grosses réparations sur les véhicules et Matériel pour l'atelier mécanique
- Acquisition de caissons 25 et 30 m<sup>3</sup>
- Travaux au centre d'exploitation
- Acquisition de matériel informatique

### REPARTITION DES IMMOBILISATIONS

Opération	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	RAR 2022
11 BOM	160 599	176 705	175 440	171 974	674	217 580				
12 CAMION /VL /CHARRIOT	16 744	219 092	145 560	864	152 538	143 420				
TRAVAUX SUR VEHICULES	39 943	111 164	76 222		13 247	39 633	24 272	29 891	20 000	
13 CAISSONS	67 962	32 280	12 513	14 617	80 274	45 225	18 432	18 072		29 664
FRAIS D'INSERTION - SITE INTERNET		3 456		7 604						
19 MATERIEL COLLECTE DES BORNES						13 200	330 532	704 220	682 080	
19 BORNES ENT/ SEMI-ENT/AERIEN							1 476 674	1 686 677	1 715 816	1 265 963
19 VRD POUR LES BORNES						40 083	51 341	214 651	110 982	440 041
15 BACS OM / CS	40 992	78 060	7 773	58 548	35 099	16 198				
14 BORNES VERRE / PAPIER	6 339	12 144	28 078		39 280	18 402				
MATERIEL ROULANT + OUTILLAGE	4 542	34 397		66 639	88 108		43 113	53 948	68 405	22 141
BATIMENTS + MATERIEL DE BUREAU	2 302	9 179	6 313		30 245	11 952	4 938	8 668	3 228	
21 SIEGE SOCIAL	291 483	303 017	187 453	228 773	66 314	109 174	18 641	17 376	71 107	101 674
23 DECHETERIES	536 713	762 493	51 826	9 978	19 754	7 899	6 662	22 101		



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## B - LE SPIC

### IV. 3 Financement du service industriel et commercial : le budget du SPIC

Par délibération en date du 15 décembre 2007, le SICTOM du Périgord Noir a décidé de mettre en place un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) afin de rassembler en un même budget annexe les activités marchandes qui doivent être financées par la facturation des prestations réalisées.

Le budget général du SICTOM, qui rassemble les opérations de collecte et de traitement des déchets des ménages, est financé essentiellement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le SPIC dénommé « Périgord Noir Environnement », créé sous la forme d'une régie autonome dotée de la seule autonomie financière reste intégré au SICTOM du Périgord Noir, même s'il dispose d'organes propres et que son budget est un acte indépendant.

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, formé du Président, de 12 membres du Bureau Syndical et de 2 membres choisis par le Comité Syndical en raison de leurs compétences, émet un avis sur toutes les questions d'ordre général, avant que le Comité Syndical ne délibère.

Du fait de son activité industrielle et commerciale, ce budget est assujéti à la TVA. Son financement est assuré selon le principe de la facturation (voir tarifs page suivante).

En 2021, le SPIC a maintenu son activité, malgré la conjoncture relative à la Covid. 120 contrats avec des professionnels ont été passés pour l'élimination de leurs déchets ou la location de matériel. Parmi ceux-ci, 50 sont signés avec des clients réguliers alors que 70 sont des clients ponctuels.

### IV. 3a Les activités du SPIC « Périgord Noir Environnement » sont :

- Le transport et le compostage des boues de stations d'épuration, gérés en régie directe et financés selon le principe de facturation du service rendu ;
- La vente ou la location de sacs ou de matériel pour la pré-collecte des déchets ;
- Le transport, le traitement de déchets et la vente de produits recyclables ;
- La collecte du verre auprès des professionnels dans le centre historique de SARLAT.

**693 326€**

De recettes  
dégagées par le SPIC  
en 2021,

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV. 3b Les recettes liées aux prestations et traitement des déchets : LES TARIFS

### **PRESTATIONS EFFECTUEES :**

\* **Locations** : - Benne 15 à 30 m<sup>3</sup> : de 60,00 € à 78,00 €/mois ou 7,50 €/jour -

Bac roulant 770 l à 12,00 €/mois

\* **Installation, vidage, enlèvement des bennes et des bacs roulants**

- Installation, échange, retrait: 125,00 € à 190,00 €/rotation, en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges ; 50 % de remise sur la seconde benne en cas de bennes en duo

\* **Forfait chargement grappin** 55,00 €/unité

\* **Traitement**

- Bois non traité : 55,00 €/tonne - Déchets végétaux : 25,00 €/tonne - Gravats : 14,00 €/tonne

- Cartons, Métaux ferreux et non ferreux, Films plastiques rétractables et étirables : gratuit

- Polystyrène : 10,50 €/m<sup>3</sup> - Déchets divers (TGAP incluse) : 127,00 €/tonne (TGAP incluse)

\* **Prestation avec la chargeuse (chargeuse + chauffeur)** : 70,00 €/heure

\* **Collecte du verre auprès des professionnels**

**Service à la carte** : intervention individuelle à la demande d'un commerçant

- Pour la première intervention : 60,00 € ; Par intervention à partir de la seconde : 40,00 €

**Participation forfaitaire** : enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides (deux fois/semaine en juillet et août, une fois/semaine le reste du temps)

- Assujettis à la redevance de 2<sup>ème</sup> catégorie : 160,00 €/an ; de 1<sup>ère</sup> catégorie : 250,00 €/an

- Contribution hors redevance forfaitaire : 260,00 €/an

### **VENTE :**

- Bacs roulants 240 l neuf : 45,00 €/unité ; 770 l déchets résiduels neuf : 160,00 €/unité ; 770 l collecte sélective neuf : 155,00 €/unité - Bornes à verre ou à papier neuf 1 600,00 €/unité

- Sacs plastiques noirs 50 l : 49,50 € le mille ; jaunes 50 l : 62,00 € le mille

- Compost : 10,00 €/tonne

### **ACHAT ET VENTE DE MATIERES VALORISABLES :**

- Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux suivant cours mensuel : (Prix indexés sur les indices de référence des revues « Usine Nouvelle » ou « Recyclage Récupération »)

### **PLATEFORME DES BOUES DE STEP : TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION** (application à compter du 01/07/2021) :

- **A SARLAT** : 594,00 €/tonne de matière sèche ; **A TERRASSON** : 88,00 €/tonne de boue brute ; **AU LARDIN ST LAZARE** : 82,00 €/tonne de boue brute ; **A MONTIGNAC** : 93,00 €/tonne de boue brute

### **AUTRES STATIONS D'EPURATION :**

\* **Traitement des boues de STEP**

Boues de siccité inférieure à 20% : 79,00 €/tonne ; siccité égale ou supérieure à 20% : 77,00 €/tonne

\* **Location de bennes pour le transport des boues de STEP** : Par benne : 299,80 €/mois ou 10,85 €/jour

\* **Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac** (camion + chauffeur) : Camion seul : 2,00 €/km ; Camion attelé d'une remorque : 2,50 €/km

Les présents tarifs sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révision de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

exploitants.

- **SARL CADIOT** Transport et traitement des boues : 425,00 €/tonne de matière sèche ; Traitement des boues uniquement : 392,00 €/tonne de matière sèche

## UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SICTOM

(véhicule sans chauffeur) : Camion seul 1,49 €/km ; Camion attelé d'une remorque : 2,15 €/km

## UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER :

Tracteur routier avec chauffeur : 1,87 €/km ; sans chauffeur : 1,37 €/km - Tracteur routier et de la remorque avec chauffeur : 2,38 €/km ; sans chauffeur : 1,98 €/km

### IV.3c - Les dépenses d'investissement

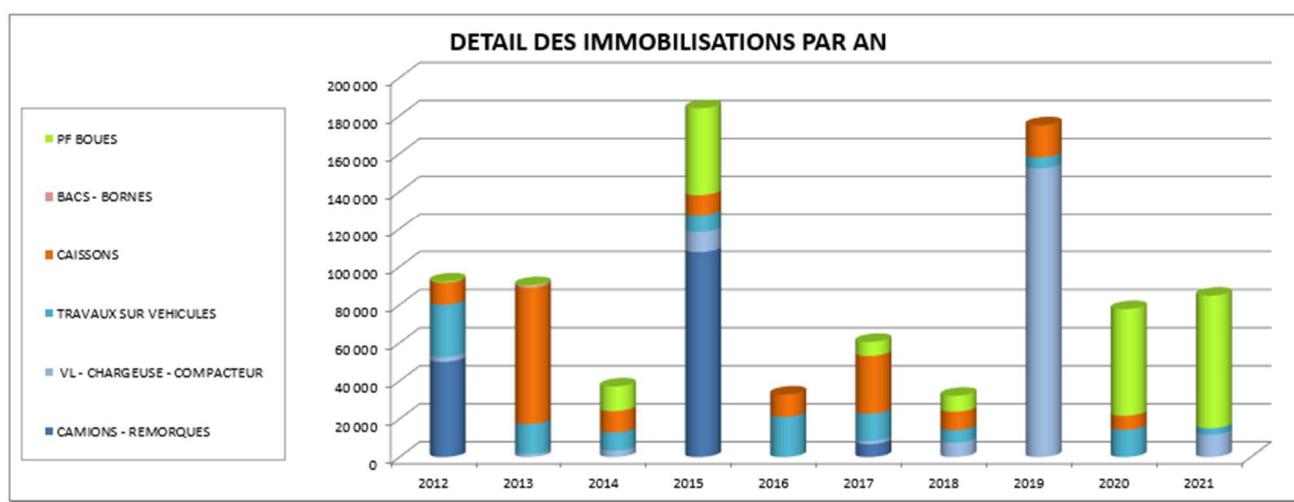
En 2021 les dépenses d'investissement reprennent les réalisations suivantes :

- Des travaux de rénovation de la voirie à la plateforme des boues de stations d'épuration (STEP),
- Quelques grosses réparations sur les véhicules poids lourds,
- Acquisition d'un godet à double déversement pour la chargeuse,

Depuis 2012, les investissements peuvent se résumer ainsi :

### REPARTITION DES IMMOBILISATIONS DU SPIC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAMIONS - REMORQUES	50 085			107 714		6 780				
VL - CHARGEUSE - COMPACTEUR	2 445	1 640	3 417	10 600		1 570	7 656	152 270		11 800
TRAVAUX SUR VEHICULES	27 600	15 721	9 520	9 226	21 131	14 462	6 529	5 822	14 331	3 332
CAISSONS	11 550	71 560	11 200	10 630	11 724	30 352	9 685	16 880	7 383	
BACS - BORNES		1 030								
AUTRE				4 430					2 646	
PF BOUES	566	370	12 957	45 742		7 345	8 322		56 015	69 678
<b>CHARGES D'IMMOBILISATION PAR AN</b>	<b>92 246</b>	<b>90 321</b>	<b>37 094</b>	<b>188 342</b>	<b>32 855</b>	<b>60 509</b>	<b>32 193</b>	<b>174 972</b>	<b>80 375</b>	<b>84 809</b>



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV.3d - L'endettement

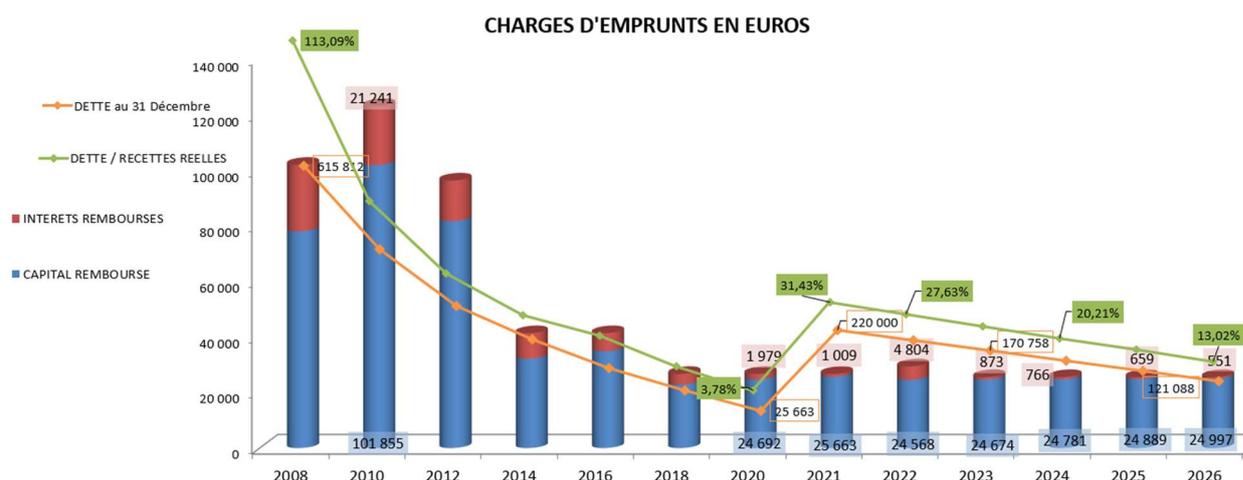
2021 a hérité d'une situation financière extrêmement favorable de désendettement.

Afin de financer les différents investissements, le SPIC a réalisé plusieurs emprunts :

Délibération	Obtention	Organisme prêteur	Capital emprunté	1 <sup>er</sup> versement	Durée (mois)	1 <sup>er</sup> remboursement	Nature du Taux	Index	Taux intérêt	Périodicité	Type d'amortissement
02/07/2021	15/07/2021	SA LA BANQUE POSTALE	70 000,00 €	19/07/2021	84	01/08/2021	Fixe		0,35000 %	annuelle	Echéance constante
02/07/2021	15/07/2021	SA LA BANQUE POSTALE	150 000,00 €	23/08/2021	120	01/09/2021	Fixe		0,49000 %	annuelle	Echéance constante

CHARGES D'EMPRUNTS	2008	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CAPITAL REMBOURSE	78 016	101 855	81 706	32 192	34 818	22 860	24 692	25 663	24 568	24 674	24 781	24 889	24 997
INTERETS REMBOURSES	23 934	21 241	14 583	9 142	6 516	3 811	1 979	1 009	4 804	873	766	659	551
DETTE au 31 Décembre	615 812	415 282	277 844	197 097	128 800	74 114	25 663	220 000	195 432	170 758	145 977	121 088	96 091
RECETTES REELLES FCTT	544 526	660 980	688 261	723 102	612 153	646 059	678 330	699 950	707 369	714 867	722 445	730 103	737 842
DETTE / RECETTES REELLES	113,09%	62,83%	40,37%	27,26%	21,04%	11,47%	3,78%	31,43%	27,63%	23,89%	20,21%	16,59%	13,02%

AUTRES DONNEES	2008	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2021	2022	2022	2022	2022	2022
PRÊTS REALISES (recette)	88 000		20 000					220 000					
LIGNE TRESORERIE (LT) TIREE													
LT REMBOURSEE													
INTERETS sur LT													

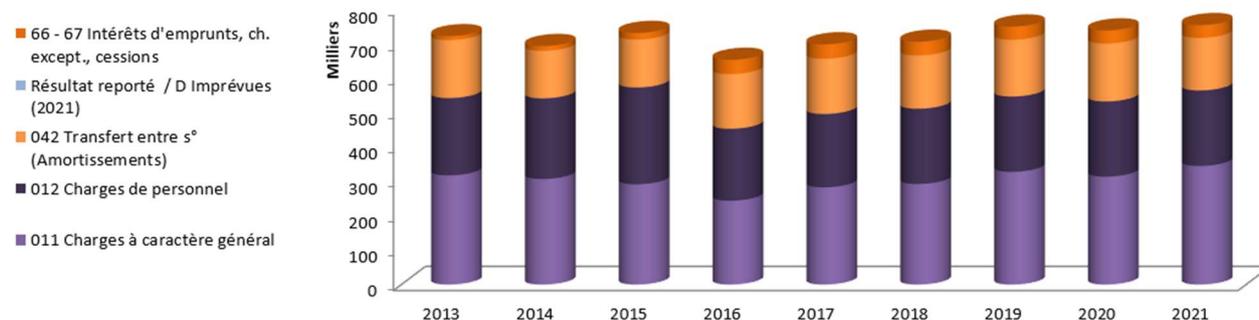


# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

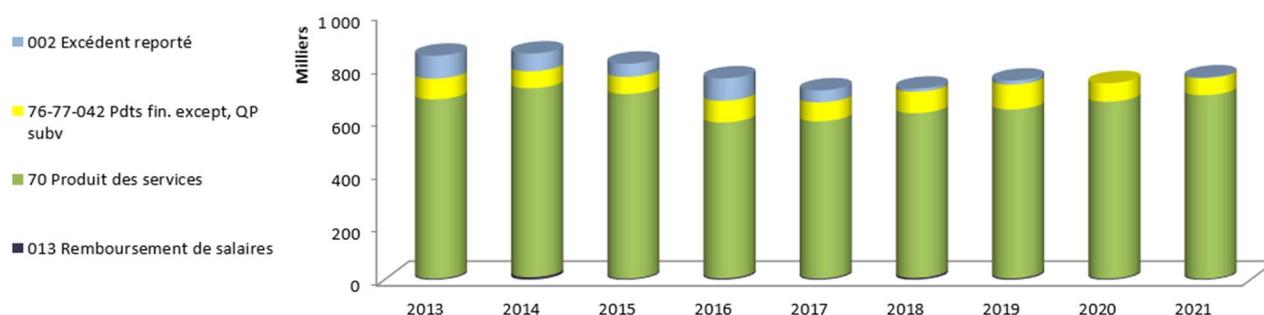
## IV.3e - Evolution des charges et des produits depuis 2013

### RESULTATS ANNUELS DU BUDGET DU SPIC EN EXPLOITATION

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011 Charges à caractère général	317 658	307 155	291 710	244 012	282 880	292 682	327 859	313 825	344 985
012 Charges de personnel	225 041	234 766	281 783	209 407	213 500	219 009	219 374	218 978	219 881
042 Transfert entre s° (Amortissements)	168 572	138 052	139 471	159 003	160 624	154 975	165 031	168 396	152 798
66 - 67 Intérêts d'emprunts, ch. except., ce	11 265	13 944	19 048	41 402	41 882	39 900	38 350	38 134	37 224
Résultat reporté / D Imprévues (2021)									

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 722 536 693 918 732 011 653 825 698 885 706 566 750 613 739 332 754 888**

013 Remboursement de salaires	4 316	9 715	4 384	5 333	4 591	7 386	5 260	4 258	3 765
70 Produit des services	677 025	713 387	697 663	588 888	593 532	621 627	637 683	667 922	693 326
76-77-042 Pdots fin. except, QP subv	77 934	63 858	63 858	81 791	71 713	80 904	94 075	70 008	63 861
002 Excédent reporté	86 536	67 105	50 000	83 894	45 000	11 451	14 801		2 856

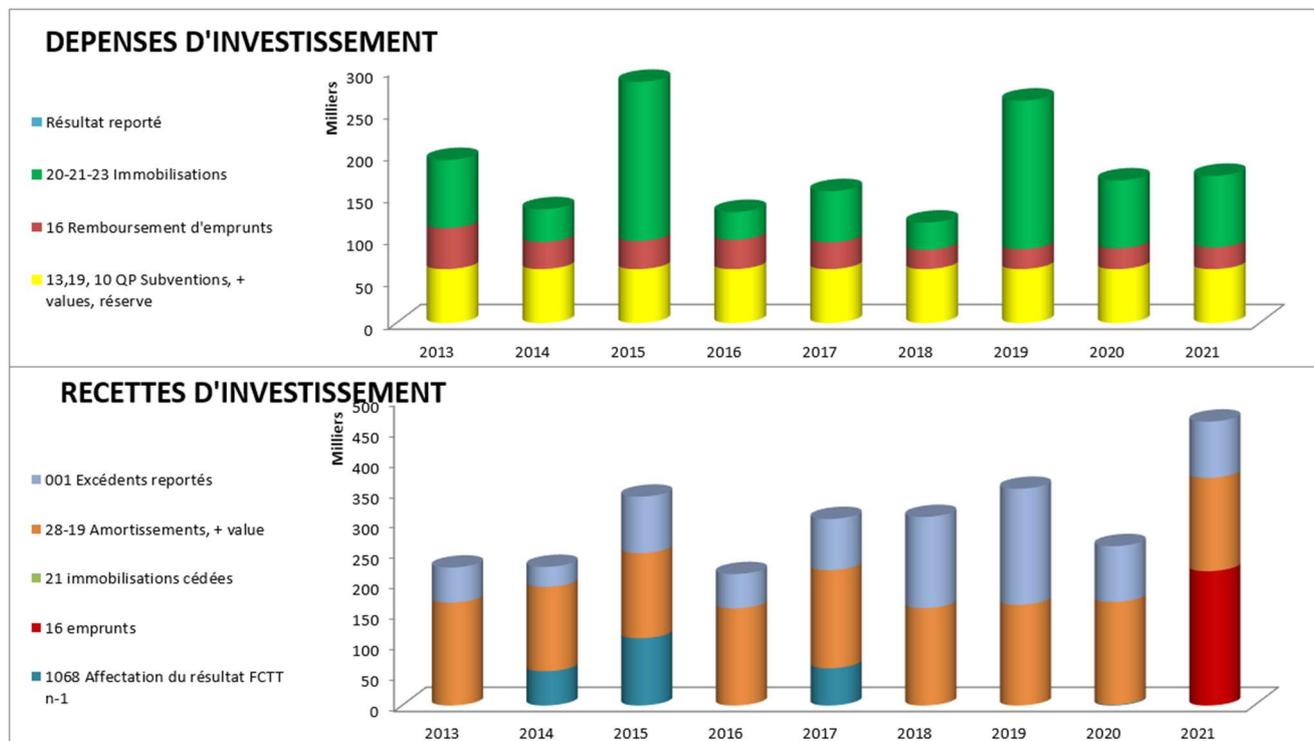
**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 845 811 854 065 815 905 759 905 714 836 721 367 751 819 742 188 763 808**

Résultat fct<sup>t</sup> 123 276 160 147 83 894 106 080 15 951 14 801 1 205 2 856 8 920

RESTE A REALISER (n+1) 8 115 -1 756

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## RESULTATS ANNUELS DU BUDGET DU SPIC EN INVESTISSEMENT



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13,19, 10 QP Subventions, + values, réserve	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858
16 Remboursement d'emprunts	48 555	32 192	33 479	34 818	31 826	22 860	23 759	24 692	25 663
20-21-23 Immobilisations	80 656	38 681	188 342	32 855	60 509	32 193	175 838	80 375	84 809
Résultat reporté									

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**    **193 069**    **134 731**    **285 679**    **131 530**    **156 193**    **118 911**    **263 455**    **168 926**    **174 330**

1068 Affectation du résultat FCTT n-1		56 171	110 147		61 080			1 205	
001 Excédents reportés	57 274	32 777	92 269	56 208	83 681	149 192	189 756	91 333	92 008
28-19 Amortissements, + value	168 572	138 052	139 471	159 003	160 624	159 475	165 031	168 396	152 798
13 Subventions									
16 emprunts									220 000
21 immobilisations cédées									

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**    **225 846**    **227 000**    **341 887**    **215 212**    **305 385**    **308 667**    **354 788**    **260 934**    **464 806**

Résultat d'inv<sup>t</sup>    32 777    92 269    56 208    83 681    149 192    189 756    91 333    92 008    290 476

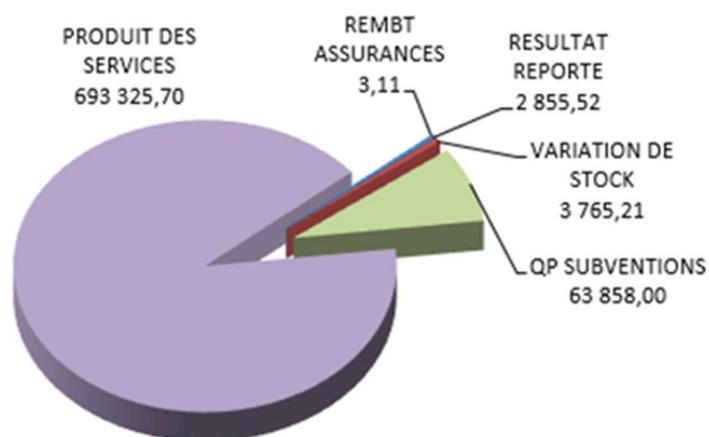
RESTE A REALISER (n+1)    -12 740    -43 464    -5 453    -7 175    -8 159    -8 827    -11 203    -156 610

## IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

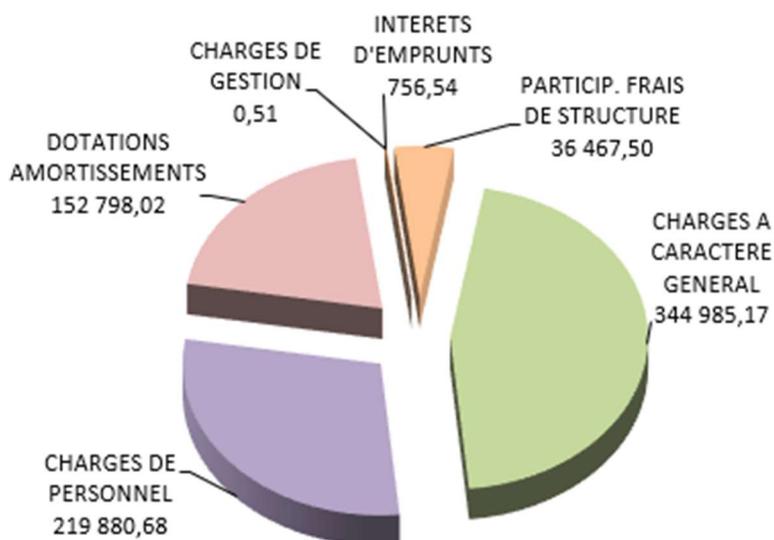
### IV.3f - Les résultats d'exploitation du budget du SPIC en 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		754 888,42	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		763 804,43
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		344 985,17	<b>002 RESULTAT REPORTE</b>	2 855,52	2 855,52
charges courantes	17 362,77		<b>013 VARIATION DE STOCK</b>	3 765,21	3 765,21
Carburant	47 301,78		<b>042 QP SUBVENTIONS</b>	63 858,00	63 858,00
sacs poubelles, bacs	1 546,52		<b>70 PRODUIT DES SERVICES</b>		693 325,70
Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages	28 870,99		Ventes de matériaux (métaux, cartons,...) et de marchandises (sacs)	112 140,35	
Achat de matières premières (compostage)	100 987,45		Compostage des boues de STEP et son transport	224 445,33	
Prestations de services	141 651,33		Prestations transport et traitement de déchets	342 233,42	
Assurances	7 264,33		Transports effectués pour le budget général	7 956,60	
			Collecte du verre et traitement	6 550,00	
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		219 880,68	<b>77 REMBOURSEMENT DES ASSURANCES</b>	3,11	3,11
Remboursement au BG	219 880,68				
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>		0,00			
<b>042 DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>	152 798,02	152 798,02			
<b>65 CHARGES DE GESTION</b>		0,51			
Non valeur et Créances éteintes	0,51				
<b>66 INTERETS D'EMPRUNTS</b>	756,54	756,54			
<b>67 PARTICIP. FRAIS DE STRUCTURE</b>	36 467,50	36 467,50			
			Excédent de fonctionnement		8 916,01

### Recettes de fonctionnement



### Dépenses de fonctionnement

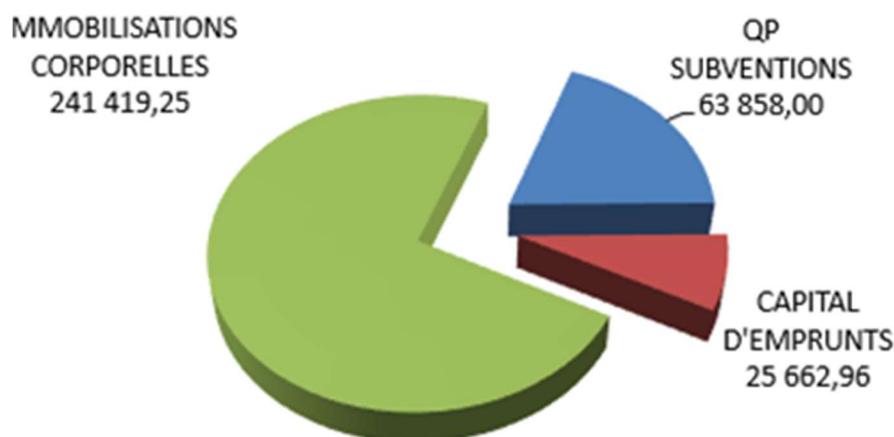


## IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

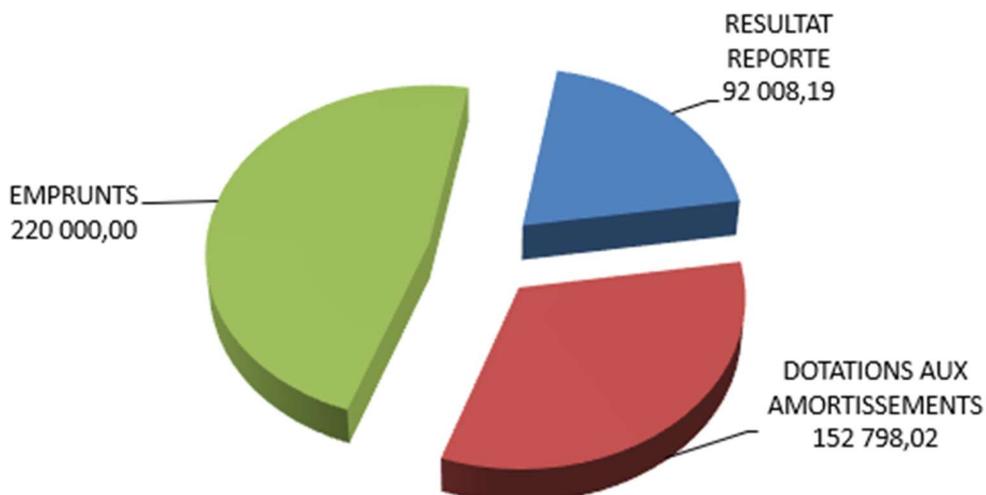
### IV.3g - Les résultats d'investissement du budget du SPIC en 2021

Consommé				reporté	total	Encaissé			
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>174 330,21</b>	<b>156 610,00</b>	<b>330 940,21</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
							<b>464 806,21</b>		
020	DEPENSES IMPREVUES						001	RESULTAT REPORTE	92 008,19
040	QP SUBVENTIONS	63 858,00			63 858,00		040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	152 798,02
16	CAPITAL D'EMPRUNTS	25 662,96			25 662,96		16	EMPRUNTS	220 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 809,25	156 610,00		241 419,25				
	<i>caissons</i>	11 800,00			11 800,00				
	<i>véhicules</i>	3 331,50	156 610,00		159 941,50				
	<i>constructions unité des boues STEP</i>	69 677,75			69 677,75				
								<i>Excédent d'investissement</i>	290 476,00

### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement



**AR Prefecture**

024-252402284-20220607-2070622-DE

Reçu le 17/06/2022

Publié le 17/06/2022

**V**

**Emploi**

**et**

**Conditions de travail**



### V.1 Les conditions de travail

Des mesures ont été prises en matière d'hygiène et de sécurité afin que les conditions de travail soient les meilleurs possibles.

Parmi ces mesures on retrouve :

- Organisation des réunions des représentants au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail ;
  - Mise en œuvre du plan de formation et du règlement de formation ;
  - Information des agents de collecte saisonniers au moyen d'un livret d'accueil leur présentant la structure, le SICTOM, rappelant les règles de tri et détaillant les méthodes de collecte,
  - Campagne de vaccination contre la leptospirose, afin de protéger les agents contre cette maladie véhiculée par les rats ;
  - Dotation annuelle de vêtements et de chaussures de sécurité, dans le but d'améliorer la sécurité des agents sur la chaussée ainsi que leur visibilité ;
  - Amélioration de la sécurité :
    - 1- Des caméras permettent aux chauffeurs de visualiser l'arrière du véhicule et de réduire les risques d'accidents,
    - 2- Une BOM équipée d'une cabine-bus améliore l'ergonomie pour entrer et sortir du véhicule.
  - Les portes sectionnelles des garages ont été changées par du matériel disposant d'une commande électronique pour ouvrir ou fermer ;
- Prise en charge par le SICTOM pour tout le personnel détenteur de permis poids lourds et super lourds, de la Formation Continue Obligatoire relative au transport de marchandises, et de l'obtention du CACES pour les agents utilisant une grue, un élévateur, ou une chargeuse.
  - Zone de démantèlement adaptée en poste aménagé à la déchèterie de Cénac,
  - Vidéoprotection sur les déchèteries de Sarlat et de Cénac ainsi qu'au siège social.
  - Des barrières de sécurité aux déchèteries de SARLAT et de CENAC, permettent de réguler le flux des usagers ;
  - Avec le nouveau mode de collecte, les bornes sont appréhendées avec des bennes à ordures ménagères équipées d'une grue télécommandée, permettant au chauffeur d'effectuer la collecte, pieds au sol :  
Plus de manutention de l'éboueur et réduction des risques de troubles musculosquelettiques ;
  - \* Mise à disposition de gel hydro alcoolique, et de masques (fourni),

**V – Emploi et conditions de travail**V.2 Les effectifs

Emplois au 31/12/2020	Effectif au 31/12/2020	FPT/CDI	CDD	Emploi avenir	<30 ans	de 30 à 45 ans	de 45 à 55ans	>55 ans	M	F
TOTAL Emplois	71	57	14	0	10	22	16	23	62	9
Chauffeurs PL, SL	29	26	3	0	2	10	8	9	29	0
Agents de collecte	11	4	7	0	4	5	1	1	11	0
Gardiens déchèteries	9	8	1	0	1	1	4	3	9	0
Mécaniciens	3	3	0	0	1			2	3	0
Agents d'entretien	6	4	2	0	1	2	1	2	4	2
Agents de l'unité de Compostage	1	1	0	0		1			1	0
Chargé de communication	2	1	1	0	1		1		0	2
Agents administratifs	3	3	0	0		1		2	0	3
Encadrement intermédiaire	3	3	0	0		1		2	3	0
Cadres	4	4	0	0		1	1	2	2	2

V.3 L'absentéisme

Absentéisme	Nb agents	2020	2019	Variation en jours	Taux d'absentéisme %	durée moyenne d'arrêt (jours)	fréquence d'arrêt (Nb)
Arrêts de maladie ordinaire (M)	26	1139,5	933	206,5	7,00%	33,5	1,31
Arrêts de longue maladie (LM)	2	521	762	-241			
Arrêts de longue durée	1	211		211			
Accidents de travail (AT)	8	460	681	-221	2,84%	57,6	
Maladies professionnelles (MP)	2	544	232	312	3,35%	272	
Maternité				0			
Disponibilités (fin de droit à congés maladie)				0			
Total jours d'absence	29	2876	2608	268	17,70%	61,2	1,34

**AR Prefecture**

024-252402284-20220607-2070622-DE

Reçu le 17/06/2022

Publié le 17/06/2022

# VI

## La Communication

### Et

## La relation aux usagers

**EMBALLAGES ET PAPIERS ENSEMBLE**

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, All plastic packagings**

- Bouteilles/Bottles
- Barquettes/Packages
- Pots/Jars
- Emballages souples/Flexible plastics
- Aérosols/Spray cans
- Couvercles/Caps
- Conserves/Cans
- Cartons/Cardboards
- Briques/Bricks
- Journaux Magazines
- Publicités Prospectus
- Catalogues Annuaires
- Enveloppes Papiers
- Courriers Lettres
- Livres Cahiers

**TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL, All steel/aluminium packagings**

**TOUS LES EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON, All cardboard packagings**

**TOUS LES PAPIERS All newspapers, magazines, leaflets...**

**dans les NOUVEAUX CONTENEURS EN VRAC**

**dans les ANCIENS BACS EN SAC JAUNE**

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**

**TOUS LES BIODÉCHETS ET VÉGÉTAUX à composter chez soi**

Les restes de cuisine + Les petits végétaux du jardin → Pour tous renseignements 05 53 29 87 51

**TOUS LES ENCOMBRANTS ET PRODUITS DANGEREUX à déposer en déchetterie**

Sartlat : 05 53 29 86 47  
Cénac : 05 53 29 15 59  
Montignac : 05 53 51 60 81  
Les Eyzies : 05 53 05 38 01  
Carlux : 05 53 59 67 74  
St-Crépin : 05 53 28 57 19

**TOUS LES DÉCHETS RÉSIDUELS non valorisables enfermés dans un sac**

50 Litres Maxi

Ne pas jeter sur la voie publique.

Guide de tri, LE TRI SE SIMPLIFIE

# VI – La Communication et la relation aux usagers

## VI.1 Comment favoriser les bons comportements :

La communication et les relations aux usagers ont pour objectif de favoriser les bons comportements, « les bons gestes à adopter pour une facture maîtrisée demain », et de faire prendre conscience que chacun peut avoir une action pour s'adapter aux nouvelles règles de la redevance incitative.

**En résumé, sur le territoire du SICTOM du Périgord Noir :**  
**2023 sera l'année test et la dernière année d'imposition de la TEOM ;**  
**2024 sera la première année de facturation de la RI.**

Cela laisse le temps à chacun d'entre nous  
 d'adapter son mode de vie,  
 sa façon de jeter **ses déchets**  
 et de s'approprier **des gestes simples.**

### Quelques pistes :

- **Considérer les « restes » comme une ressource qui peut être réutilisée** plutôt que comme un déchet,
- **Réaliser un tri de qualité (recyclage)**
- **Rechercher toutes les opportunités pour réutiliser ou pour transformer avant de jeter.**
- **Eviter de générer le déchet qui serait mis dans le sac noir,**

## Comment éviter de produire trop de déchets résiduels ?

- **En consommant différemment** : c'est-à-dire en **achetant plus de vrac** et moins de produits emballés et suremballés ; en faisant une **liste de courses** en fonction des repas prévus dans la semaine **pour éviter le surachat et le gaspillage alimentaire** ; en faisant **réparer** ses appareils plutôt que d'acheter du neuf ; en **donnant** aux amis ou aux associations tout ce qui peut être utile, en **réutilisant** tout ce qui peut l'être...
- **En compostant ses restes alimentaires** : Les biodéchets (de préparation des repas ou des fins d'assiettes) peuvent représenter jusqu'à 50% du poids du sac noir. Or leur recyclage est un phénomène naturel et de bon sens. A la campagne, en zone pavillonnaire, en résidence et même en appartement, nous pouvons composter nos restes. A chaque lieu, sa méthode. Le SICTOM est là pour conseiller et donner les bonnes pratiques.
- **En triant tous les emballages, papiers et verre** : Tous les **Emballages** (en plastique, en métal, en carton ou brique alimentaire) **VIDES** et tous les **Papiers** (journaux, magazines, catalogues, livres, courriers, publicités) sont à déposer dans les conteneurs à couvercle jaune. Trier les emballages et papiers et les déposer dans les bons contenants est la seule garantie d'un recyclage des matières.
- **En déposant les Emballages en Verre** (bouteilles, bocaux, pots, flacons) **VIDES ET SANS BOUCHONS** dans les conteneurs pour le verre. Les couvercles, capsules et bouchons sont à mettre avec les autres emballages dans les conteneurs jaunes.

Pour tous les **Encombrants et produits dangereux**, le dépôt en déchèterie est l'assurance d'une séparation des objets en fonction de leur utilité (don aux personnes intéressées), des capacités à les recycler (matière récupérée et recyclée) ou de la nécessité de les retraiter en raison de leur dangerosité pour l'environnement (valorisation dans des conditions optimales et adaptées).

# VI – La Communication et la relation aux usagers

Pour les objets qui n'ont pas de valorisation possible, le sac noir est l'ultime solution.

Tout ce qui est jeté dans le « divers » (en déchèterie) ou dans les sacs noirs (dans les conteneurs OMR) ne fait l'objet d'aucun tri et est directement enfoui après la collecte.

## VI.2 Nos actions de communication :

### Après des élèves :

- Interventions ludiques dans les écoles
- Distribution des agendas

### Après des communes, des professionnels et après des usagers, et à leur demande :

- Visites du centre de tri de Marcillac Saint Quentin
- Animations ludiques sur site de regroupement ou en entreprise
- Animations et informations sur les marchés locaux
- Distribution de composteurs individuels et information aux usagers
- Mise en place de composteurs partagés et formation des utilisateurs
- Composition d'affiches au cas par cas, à la demande
- Opération Mégo ! : Mise en place de cendriers ludiques, installés sur des lieux publics ou de rassemblement par des privés ou des municipalités. Les mégots de cigarettes sont ensuite déposés en déchèterie puis dépollués et retraités.

### Sur les réseaux sociaux :

- La page, ou le compte, Facebook « **Sictom du Périgord Noir** » donne les informations ou commentaires liées à l'actualité du moment,
- Le site internet « <https://sictom-perigord-noir.fr/> » apporte toutes les informations relatives à la collecte des déchets sur notre secteur du Périgord noir :
  - Les horaires d'ouverture des déchèteries
  - Que faire de son déchet, où le déposer, quelles solutions
  - L'organisation des services du SICTOM



**AR Prefecture**

024-252402284-20220607-2070622-DE

Reçu le 17/06/2022

Publié le 17/06/2022

# VII

## Bilan

### et

## perspectives



**AR Prefecture**

024-252402284-20220607-2070622-DE  
Reçu le 17/06/2022  
Publié le 17/06/2022

## VII Bilan et perspectives

### VII.1 Le bilan

- En 2020 et 2021 : Adaptation du service aux mesures sanitaires nécessaires en raison du Covid-19 : la collecte des déchets est maintenue mais aménagée, les déchèteries sont fermées durant le confinement, les maques et le gel hydroalcooliques sont de rigueur, les lieux de regroupement sont fermés à l'exception des toilettes.
- Maintien le niveau d'imposition de la fiscalité relative aux ordures ménagères au même niveau depuis 2008,
- Limiter les conséquences financières liées à l'accroissement prévisible du traitement des déchets et aux impacts fiscaux (TGAP) liés au Grenelle de l'Environnement et à la loi transition énergétique de 2015, et application de la décision des élus de passer dès 2024, à la redevance incitative en lieu et place de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers,
- Maintien des efforts de réduction des déchets enfouis notamment en valorisant davantage de matières récupérées,
- Gestion des coûts du service, avec notamment :
  - \* La diminution et le regroupement des points d'apports volontaires, la rationalisation des tournées,
  - \* Le regroupement des apports de papiers-journaux-magazines et des déchets propres et secs en un seul flux dans le tri,
  - \* Ne pas remplacer la plupart du personnel partant à la retraite et initier la réorganisation du travail en intégrant de nouveaux métiers, notamment le démantèlement des vieux bacs et des vieilles bornes, entretien du nouveau matériel, ainsi que la formation au métier de chauffeur grutier,
  - \* Développement du compostage (individuel, collectif ou en entreprise),
- Mise en œuvre pluriannuelle d'un nouveau mode de collecte des déchets pour la fourniture et l'installation de bornes enterrées, semi-enterrées ou aériennes de gros cubage (marché pluriannuel),
- Acquisition de deux châssis porteur 26 tonnes équipé d'une grue, de caissons,
- Favoriser la revalorisation de matières récupérées en vue d'une seconde vie.
- Maintien du parc de véhicule en bon état comprenant l'entretien mécanique,

### VII.2 Les perspectives à venir

- Contribuer à la maîtrise des coûts, et la réduction des tonnages de déchets enfouis,
- Continuer l'effort de recyclage (sensibilisation au tri, pérennisation du compostage, modernisation des modalités de collecte des déchets...),
- Approfondir la sensibilisation aux bonnes pratiques de tri,
- Expliquer la mise en place de la redevance spéciale et ses conséquences pour l'utilisateur,
- Développer les activités marchandes du SPIC Périgord Noir Environnement,
- Continuer les cycles de formation de l'ensemble du personnel, en préparer certains à l'examen du permis poids lourds ou super lourds, aux formations réglementaires FCO et CACES pour les chauffeurs PL, ou à des concours de la fonction publique,
- Continuer la mise en œuvre pluriannuelle d'un nouveau mode de collecte des déchets,
- Acheter un poids lourd équipé d'une benne à ordures et d'une grue, destiné à collecter les nouvelles bornes à déchets en remplacement d'une BOM usagée,
- Continuer la réalisation de travaux de réaménagement au siège social et l'entretien des déchèteries.

**AR Prefecture**

024-252402284-20220607-2070622-DE

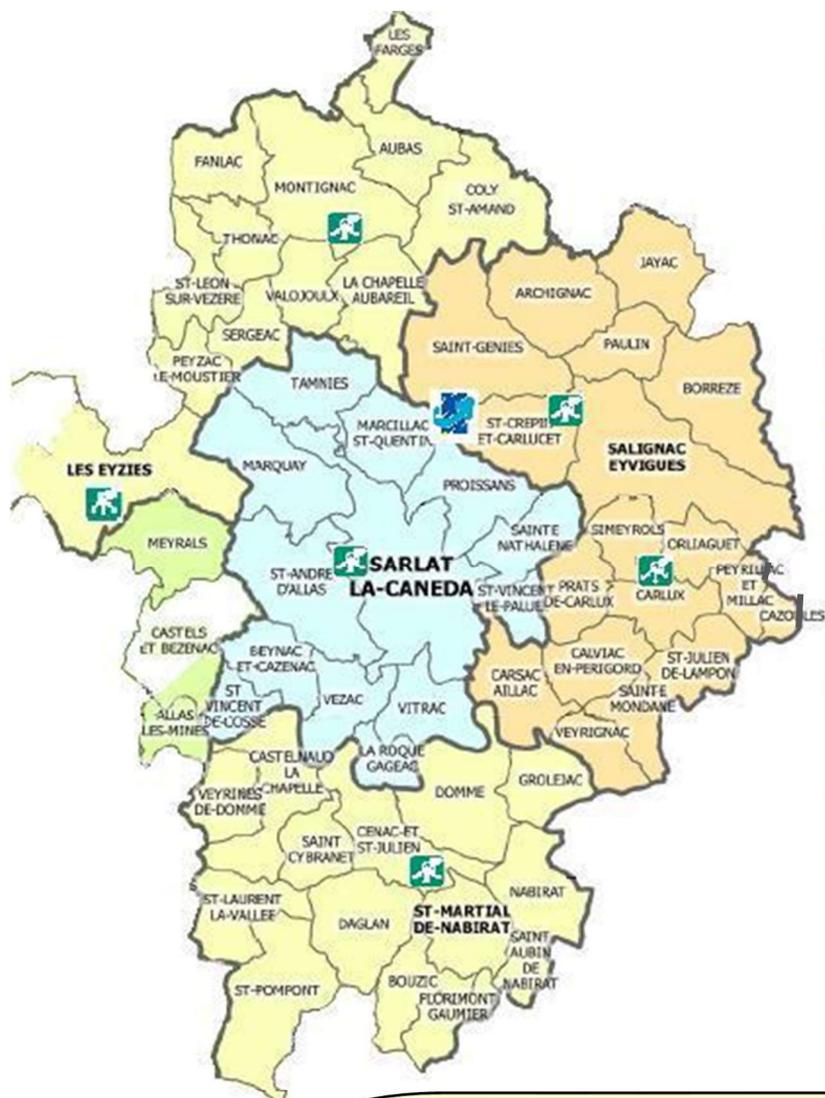
Reçu le 17/06/2022

Publié le 17/06/2022

# ANNEXES : Histoire des déchets, histoire du SICTOM

## A1 Evolution du service de collecte et des mesures de prévention au travers des années

### La situation en 2022



#### Etendue du SICTOM sur 60 communes :

CC Vallée de l'Homme

CC Pays de Fénélon

CC Sarlat Périgord Noir

CC Vallée de la Dordogne et forêt Bessède

CC Domme-Villefranche du Périgord

#### Installations du SICTOM :



Déchèterie



Centre d'exploitation et  
Unité de compostage des boues de STEP

2021

Le SICTOM est un syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets.  
Il s'étend sur un territoire de 60 Communes réparties dans 5 Communautés de Communes.  
Il assure la collecte et le traitement des déchets de 39 692 habitants.

Les mesures préventives perdurent :

- Communiquer, sensibiliser le public au recyclage, au compostage, au devenir des déchets,
- Mise en place et entretien des équipements et des infrastructures pour la pré-collecte, distribution de sacs et de composteurs aux usagers
- Recherche de filières de recyclage performantes, démantèlement du mobilier...

2019

Le tri se simplifie : **TOUS LES EMBALLAGES** et **TOUS LES PAPIERS** sont mis ensemble

# ANNEXES : Histoire des déchets, histoire du SICTOM

[L'historique](#)**2018**

Face à la nécessité de réduire la quantité de déchets enfouis (sacs noirs) pour contraindre l'augmentation de la TGAP, les élus du SMD3 ont décidé de responsabiliser l'usager, et de substituer la redevance incitative à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), dès 2024.

Aussi, une nouvelle organisation s'impose. Dans toutes les communes du Périgord Noir, de 2018 à 2022, de nouvelles bornes (enterrées, semi-enterrées ou aériennes) remplaceront les bacs à déchets. L'identification des usagers se réalisera au moyen d'un lecteur de carte (bornes à ordures).

**2015**

La loi impose de réduire de 50% le poids des déchets enfouis, mais aussi d'accroître jusqu'à 60% de 2010 à 2025 la valorisation des matières.

Une taxe (TGAP) est appliquée sur chaque tonne de déchets enfouis.

**2012**

Extension de consignes de tri : **TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE se recyclent**

**2008**

Le SPIC « Périgord Noir Environnement » est créé en régie autonome. Il apporte une solution aux professionnels (location de matériel de pré-collecte et transport de déchets, compostage des boues de stations d'épuration).

**2006**

Ouverture de la déchèterie des EYZIES.

**2002**

Les communes ayant transféré la compétence déchets à leur Communauté de Commune, le SICTOM a été transformé de plein droit en syndicat mixte le 14 octobre 2002.

**2000**

Organisation et mise en place de la collecte sélective pour les **EMBALLAGES EN PLASTIQUE, les BRIQUES ALIMENTAIRES, BOITES et CANETTES METALLIQUES**

**1998**

Ouverture des déchèteries de CENAC, CARLUX, ST CREPIN, MONTIGNAC.

**1996**

Ouverture du centre d'exploitation, à Marcillac Saint Quentin, au lieu-dit "La Borne 120"

**1993**

Le SICTOM est renommé "SICTOM du Périgord Noir". Il assure la collecte des déchets (ordures ménagères, verre, papiers). Rapidement, le traitement des déchets est organisé par le SMD3 (Syndicat départemental des déchets de la Dordogne).

Ouverture de la déchèterie de SARLAT.

**1975**

Naissance du " SICTOM du secteur de SARLAT" (Arrêté préfectoral du 11 septembre 1975), syndicat intercommunal, et création du premier centre de transfert et traitement des déchets par le SIRTOM de Brive.

# ANNEXES : Histoire des déchets, histoire du SICTOM

## A2 Les lois majeures dans le domaine des déchets

La première loi qui organise la collecte, le transport et le traitement des déchets date de 1975. Ses objectifs ont pour objectif d'éviter « tout risque pour l'environnement et pour la santé humaine ». Son organisation vise à faciliter la récupération des matériaux, éléments et formes d'énergies réutilisables. La notion de pollueur-payeur y fait son apparition.

La loi Royal du 13 juillet 1992 renforce la réglementation, notamment en imposant aux entreprises le recyclage de leurs déchets, et à tous, la collecte sélective et le recyclage. Désormais, les déchets représentent **un gisement d'énergie et de matières premières que l'on n'a plus le droit de gaspiller, ni de détruire**

*« Aujourd'hui, chaque entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. L'entreprise est donc responsable des déchets même lorsqu'ils sont transférés à un tiers à des fins de traitement. L'entreprise doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. » Article L 541-2 du Code de l'environnement.*

La loi NOTRe du 7 août 2015 donne compétence aux régions pour élaborer un plan régional unique en matière de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'un schéma d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence de collecte et de traitement des déchets est transférée aux EPCI (Les communautés de communes se substituent aux communes), lesquels prélèveront la TEOM ou la REOM. Ces EPCI devront désormais compter une population minimale de 15000 habitants.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 se rapporte à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, à réduire la facture énergétique de notre pays et à faire émerger des activités nouvelles. Cette loi fixe des objectifs ambitieux en matière de valorisation des déchets :

- ✓ Des objectifs de réduction des déchets et de valorisation :
  - Réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020
  - Réduction des déchets d'activités économiques
  - **Réduction de la mise en décharge : - 30% en 2020 et -50% en 2025 par rapport à 2010**
  - **Objectifs de recyclage : 55% en 2020 et 60% en 2025**
  - Recyclage de 70% des déchets du BTP en 2020
- ✓ **Extension des consignes de tri pour les emballages plastiques**
- ✓ **Tri à la source des biodéchets**
- ✓ **La collecte sélective s'organise et se diversifie**
- ✓ L'interdiction des sacs plastiques et oxo-fragmentables et de la vaisselle jetable (sauf compostable)
- ✓ La reprise des déchets du BTP aux points de vente
- ✓ Obligation d'élaborer des plans de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements publics
- ✓ Le plan de réduction et de valorisation des déchets 2014/2020 s'appuyant sur les travaux du Conseil national des déchets, traduit au niveau opérationnel les objectifs du titre IV de la LTECV.

# ANNEXES : Histoire des déchets, histoire du SICTOM

Tous les niveaux de service public, de commerces, d'industries, d'entreprises, d'usagers sont concernés par l'obligation de réduction des déchets, que ce soit préventivement, ou postérieurement à sa production, dans sa récupération, sa réutilisation ou son traitement. La démarche « zéro déchet, zéro gaspillage » est en route.

## A3 Qu'est-ce que la TGAP ?

La TGAP est une taxe gouvernementale en application de la loi de transition écologique.

Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale. Elle s'inscrit dans un projet de loi de gestion des déchets et fait partie de la fiscalité déchets.

Elle implique que toute entreprise ou particulier ayant des activités à fortes externalités environnementales négatives doit payer la TGAP.

Le montant de la TGAP est calculé en fonction des quantités et natures des déchets produits; des émissions polluantes; des matériaux d'extraction.

Le taux appliqué à chaque facteur est modifié chaque année.

Les entreprises concernées par la TGAP doivent établir un compte-rendu complet. Celui-ci doit notamment contenir la nature des éléments polluants, leur tonnage et le mode de traitement des déchets.

Afin de lutter contre le gaspillage et le gâchis de ressources, le gouvernement a décidé d'augmenter le taux de la TGAP pour les entreprises de stockage et de traitement des déchets. Cette taxe sera supportée par le producteur de déchets. En effet, il la payera aux entreprises de stockage et de traitement des déchets.

En ce qui concerne le SICTOM, cette taxe s'applique à l'ensemble des déchets enfouis. Sont concernés les sacs noirs et refus des déchèteries déposés à l'Installation de Stockage des Déchets-Non Dangereux (ISD-ND) de Madaillan en raison de l'impossibilité de les recycler ou de les retraiter.

Le règlement de la TGAP est réalisé par le SMD3, responsable du traitement des déchets et de son dépôt en ISD-ND. Celui-ci l'intègre au coût à la tonne appliqué au traitement des déchets payés par le SICTOM.

## ANNEXES : Histoire des déchets, histoire du SICTOM

## A4 La durée de vie des déchets

**D**  
Déchets

Culture générale

## La durée de vie des déchets dans la nature

On dit qu'un objet est biodégradable si, laissé à l'abandon, il se décompose facilement et rapidement sous l'effet de **micro-organismes** (bactéries, champignons, algues). La plupart de nos déchets jetés dans la nature ne sont pas biodégradables. Autrement dit, ils disparaissent seulement après de nombreuses années. Voici quelques exemples\*.

**Chacun peut agir pour limiter cette pollution :**

- Jette tes déchets ou ceux que tu vois et que tu peux ramasser aux bons endroits (conteneurs spéciaux, compost...). Ne jette rien dans la nature (cours d'eau, forêts, plages...).
- Évite d'acheter des produits dits jetables ou emballés individuellement.
- Réduis ta consommation, réutilise et recycle les produits autant que possible.
- Participe aux initiatives locales de nettoyage des cours d'eau, des plages...

Attention ! Un matériau biodégradable n'est pas forcément écologique. Certains sont issus du pétrole, une ressource **non renouvelable**, ou de l'**amidon** de végétaux, comme le maïs, dont la culture nécessite beaucoup d'eau.

Objet	Durée de vie (années)
Pelure d'orange ou trognon de pomme	de quelques jours à 1 mois
Chaussure en cuir	de 25 à 40 ans
Sac ou bouteille en plastique	de 100 à 500 ans
Bouteille en verre	4 000 ans
Chewing-gum	5 ans
Pile	8 000 ans
Brique de lait (en plastique et carton)	5 ans
Allumette	6 mois
Vêtement en Nylon	de 30 à 40 ans
Papier imprimé, journal	de 2 à 12 mois
Canette en aluminium	150 ans
Boîte de conserve	de 50 à 100 ans
Ticket de bus ou de métro	1 an
Mégot de cigarette	de 6 mois à 2 ans

\* Les chiffres sont des estimations, ils varient selon les milieux.  
Sources : [www.terra-economica.info](http://www.terra-economica.info) / [www.notre-planete.info](http://www.notre-planete.info)

**À RETENIR**

## SICTOM du Périgord Noir

**Information concernant la collecte des déchets au 05.53.29.87.50**

**Information relative à la redevance incitative**

**Service usagers du SMD3 : 09 71.00.84.24**



Siège social : La Borne 120  
24200 MARCILLAC ST QUENTIN  
Tél 05 53 29 87 50

E-mail: [sictom-perigord-noir@wanadoo.fr](mailto:sictom-perigord-noir@wanadoo.fr)

Site internet: [sictom-perigord-noir.fr](http://sictom-perigord-noir.fr)

Facebook : [Sictom du Périgord Noir](https://www.facebook.com/Sictom-du-Périgord-Noir)